

Sénat de l'Université de Saint-Boniface

Budget 2017-2018

Le 26 octobre 2017

Le budget 2017-2018 est présenté tel qu'il a été approuvé au Bureau des gouverneurs. On y retrouve le détail des dépenses par secteur de fonctionnement ainsi qu'une comparaison avec les résultats de 2016-2017.

Les documents suivants sont annexés :

Prémises de base et explication des écarts importants

Budget de fonctionnement 2017-2018

Budget des dépenses en capital 2017-2018

Université de Saint-Boniface Budget de fonctionnement 2017-2018

Prémises de base et explications des changements importants

Le budget de fonctionnement proposé pour l'année 2017-2018 sous-entend les prémisses de base suivantes :

Nouveautés 2017-2018

- Programme accéléré en jeune enfance – nouvelles admissions suspendues dû à l'interruption au financement
- Restructuration prévue de l'École des sciences infirmières et des études de la santé
- Première pleine année des services en Counseling
- Ajout d'un poste de professeur à terme à la faculté d'éducation
- Négociations en cours pour les conventions collectives qui ont pris fin au 31 juillet 2016
- Application de Loi sur la viabilité des services publics du Manitoba
- Célébrations du 150^e anniversaire du Canada et du 200^e anniversaire de l'USB

REVENUS

Provincial : Aucune augmentation dans les octrois provinciaux. Le financement pour le programme accéléré en jeune enfance n'a pas été annoncé donc une suspension des nouvelles admissions au programme est prévue.

Fédéral : L'octroi de base de l'Entente Canada-Manitoba au montant de 1 950 000 \$, le financement du Consortium national de formation en santé (CNFS) par Santé Canada au montant de 835 570 \$ et le Programme d'enrichissement du français en éducation de 551 000 \$ restent au même niveau que l'an passé. La différence est attribuable aux écarts entre les subventions ponctuelles reçues d'une année à l'autre.

Droits de scolarité :

Les droits de scolarité ont été majorés de :

- 1,3 % dans le secteur Universitaire et de 200 \$ par programme à l'École technique et professionnelle
- 3 % pour le nombre d'étudiants attendu provenant du système scolaire manitobain y inclut une augmentation d'étudiants prévue à la faculté d'éducation suite à une augmentation des demandes d'admissions
- Aucune augmentation n'a été prévue pour le nombre d'étudiants provenant de l'international

Produits financiers : Les revenus de placements ont été estimés pour refléter les intérêts, les dividendes et les gains réalisés à un taux de rendement moyen de 4,0 %, en reflet du rendement historique moyen.

Revenus de contrats : Le budget assume que les opérations demeurent au même niveau de 2016-2017 sauf pour une augmentation prévue à la Division de l'éducation permanente pour l'entente de formation avec l'École de la fonction publique du Canada ainsi que l'entente avec Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada pour l'offre de formation aux résidents permanents.

Autres revenus : Les autres revenus ont été estimés au même niveau de 2016-2017, à l'exception des ajustements reliés à des projets ponctuels qui diffèrent d'une année à l'autre.

DÉPENSES

En général, les dépenses salariales de chaque secteur ont été ajustées pour le mouvement sur les échelles salariales. Les salaires étant fixés par la Loi sur la viabilité des services publics du Manitoba, aucune provision n'a été ajoutée pour l'augmentation de la masse salariale à l'échelle de l'établissement.

Les dépenses opérationnelles non salariales ont été maintenues au même niveau qu'en 2016-2017 sans augmentation pour le taux d'inflation et en ressortant les projets ponctuels de 2016-2017. En plus, elles tiennent compte des nouveautés principales énoncées ci-dessus. Il y a quelques exceptions à noter, par exemple pour les services publics et les assurances qui sont prévus d'augmenter aux taux du marché.

Secteur universitaire : L'augmentation prévue découle de l'ajout d'un poste de professeur à terme à la faculté d'éducation et de l'impact de postes vacants comblés.

École technique et professionnelle :

L'augmentation nette est le résultat de plusieurs facteurs. Il y a des coûts additionnels suite à la restructuration prévue de l'École des sciences infirmières et des études de la santé contrebalancé par un poste de professeur non remplacé au programme accéléré en jeune enfance dû à l'interruption du financement.

Division de l'éducation permanente

Les dépenses ont été estimées compte tenu de l'offre d'un programme additionnel pour la formation linguistique des résidents permanents, ce qui contribue à augmenter les coûts de personnel, mais aussi aux revenus de contrats.

Services internes

Services aux étudiants : L'augmentation nette est le résultat de plusieurs facteurs. Certains postes vacants de l'année précédente seront comblés et un congé de maladie prendra fin. En plus, il y a l'effet d'une pleine année des services en Counseling pour les étudiants ainsi que les dépenses liées au logement étudiant à l'Hôpital de Saint-Boniface qui ont été enlevées suite à la fin du contrat. Une réduction équivalente aux revenus a aussi été prévue.

Administration : L'augmentation est due principalement à certaines dépenses institutionnelles qui se sont avérées moins élevés qu'attendu pendant l'année 2016-2017. L'année budgétaire reflète aussi une augmentation due à un retour de congé de maternité.

Recrutement et développement : L'augmentation est causée par une réorganisation dans le personnel ainsi que dans les autres dépenses.

Université de Saint-Boniface
Fonds de fonctionnement - SOMMAIRE
Budget 2017-2018

	Actuel 2016-2017	Budget 2017-2018	Écart Budget/Actuel	Écart %
REVENUS				
Subventions provinciales	17 683 069 \$	17 521 200 \$	(161 869) \$	-0,9%
Subventions fédérales	3 782 992	3 828 080	45 088	1,2%
Droits de scolarité	5 249 700	5 512 800	263 100	5,0%
Produits financiers	1 640 173	1 004 000	(636 173)	-38,8%
Revenus de contrats	608 742	737 834	129 092	21,2%
Autres revenus	1 511 213	1 487 948	(23 265)	-1,5%
TOTAL DES REVENUS	30 475 889	30 091 862	(384 027)	-1,3%
DÉPENSES				
Universitaire	8 516 895	8 780 474	263 579	3,1%
École technique et professionnelle	4 832 496	5 144 029	311 533	6,4%
Division de l'éducation permanente	1 516 203	1 574 006	57 803	3,8%
Projets en partenariats	1 373 048	1 424 622	51 574	3,8%
Services internes				
Services aux étudiants	2 699 619	2 785 480	85 861	3,2%
Registrariat et orientation	776 807	786 889	10 082	1,3%
Bibliothèque	830 770	811 045	(19 725)	-2,4%
Services informatiques et équipement	1 604 198	1 592 465	(11 733)	-0,7%
Installations et appartements à location	2 129 435	2 050 984	(78 451)	-3,7%
Administration	2 939 157	3 226 664	287 507	9,8%
Recrutement et développement	1 137 766	1 293 404	155 638	13,7%
Total des Services internes	12 117 752	12 546 931	429 179	3,5%
TOTAL DES DÉPENSES	28 356 394	29 470 062	1 113 668	3,9%
Excédent des revenus (dépenses) - fonctionnement	2 119 495 \$	621 800 \$	(1 497 695) \$	
Virements entre fonds				
Intérêts - fonds internes	(364 566)	(324 000)		
Allocations pour projets futurs	(1 473 500)	(43 800)		
Retraits des fonds internes				
Infrastructure du réseau informatique	-	20 000		
Célébrations du 200e anniversaire	-	40 000		
Projets de rénovation de salles de classe	-	105 000		
Financement net au fonds de recherche	(64 609)	(64 000)		
Dépenses capitales (voir prochaine page)	(210 702)	(355 000)		
Total des virements entre fonds	(2 113 377) \$	(621 800) \$		
Changement du fonds de fonctionnement	6 118 \$	- \$		

Université de Saint-Boniface
Dépenses en capital
Budget 2017-2018

Projets capitaux prévus	Coût prévu	Sources de financement			
		Octroi capital	Fonds d'affectations internes	Fonds d'affectations externes	Fonds de fonctionnement
Dock de livraison	1 707 000	1 457 000	250 000		
Sécurité au campus	250 000		250 000		
Édifice - projets de rénovations	204 750	82 000	20 000		102 750
Toit - réparations	150 000	150 000			
Résidence des étudiants - rénovations	150 000				150 000
Laboratoires - équipement et mobilier	130 000	25 000	10 000	35 000	60 000
Informatique - remplacement du réseau sans-fil	110 000	31 250	36 500		42 250
Salle académique - plans et devis	110 000		110 000		
Projet du 150e anniversaire du Canada	100 000	100 000			
Projets du 200e anniversaire de l'USB	70 000		70 000		
	2 981 750	1 845 250	746 500	35 000	355 000

SÉNAT DE L'UNIVERSITÉ DE SAINT-BONIFACE
Réunion régulière

Date : le jeudi 26 octobre 2017
Heure : 11 h 30
Endroit : Salon Sportex
Invitée : Lucile Griffiths

PRÉSENTATION : **BUDGET 2017-2018** (annexe « Présentation »)
Lucile Griffiths, directrice des finances

Section A : **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

A1. Adoption de l'ordre du jour (annexe A1)

Section B : **PROCÈS-VERBAL**

B1. Adoption du procès-verbal de la réunion du 28 septembre 2017 (annexe B1)
B2. Suivis au procès-verbal de la réunion du 28 septembre 2017

Section C : **CABINET DU RECTEUR**

C1. Rapport du recteur (annexe C1)
C2. Rapport du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche (annexe C2)

Section D : **ADMINISTRATION / GOUVERNANCE**

D1. Nomination d'étudiante ou d'étudiant au Bureau de direction
D2. Nomination d'étudiantes ou d'étudiants au comité d'étude des cours et des programmes
D3. Nomination d'étudiantes ou d'étudiants au comité de mérite
D4. Nomination d'étudiantes ou d'étudiants au comité d'appel
D5. Nomination d'étudiantes ou d'étudiants au comité de la bibliothèque
D6. Nomination d'étudiantes ou d'étudiants au comité de développement de la recherche
D7. Nomination d'étudiante ou d'étudiant au comité pour l'éthique de la recherche avec des sujets humains

Section E : **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Au cours de chaque assemblée au Sénat, il y a une période de question de dix (10) minutes, au maximum. Les questions doivent être présentées au secrétaire du Sénat (sdorge@ustboniface.ca) au moins vingt-quatre (24) heures avant l'assemblée.

Section F : **RAPPORTS MENSUELS DES UNITÉS**

F1. Faculté des arts et Faculté des sciences (annexe F1)
F2. Faculté d'éducation et des études professionnelles (annexe F2)
F3. École technique et professionnelle (annexe F3)
F4. Division de l'éducation permanente (annexe F4)
F5. Bureau de développement et des communications (aucun rapport)
F6. Direction des services aux étudiants (aucun rapport)
F7. Rapport de l'École des sciences infirmières et des études de la santé (annexe F7)

Section G : RAPPORTS MENSUELS DES COMITÉS PERMANENTS

- G1. Bureau de direction
 - G1.a Rapport en date du 20 octobre 2017 (annexe G1.a)
 - G1.b Statuts et règlements du Sénat de l'Université de Saint-Boniface (annexe G1.b)
- G2. Comité d'étude des cours et des programmes (aucun rapport)
- G3. Comité de la bibliothèque (aucun rapport)
- G4. Comité d'appel (aucun rapport)
- G5. Comité de mérite (aucun rapport)
- G6. Comité de développement de la recherche (aucun rapport)
- G7. Comité pour l'éthique de la recherche avec des sujets humains (annexe G7)
- G8. Comité ad hoc sur le développement académique cohérent (aucun rapport)

Section H : RAPPORT DU BUREAU DES GOUVERNEURS

- H1. Rapport verbal de la rencontre du 26 septembre 2017.

Section I : RAPPORT DU SÉNAT DE L'UNIVERSITÉ DU MANITOBA

- I1. Aucun rapport.

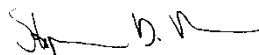
Section J : AFFAIRES NOUVELLES

Section K : DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION

- K1. La prochaine rencontre extraordinaire du Sénat aura lieu le **vendredi 24 novembre 2017** à 11 h 30 au Salon Sportex.

Section L : LEVÉE DE LA SÉANCE

Le secrétaire général,



Stéphane Dorge

SÉNAT DE L'UNIVERSITÉ DE SAINT-BONIFACE

Procès-verbal de la réunion du Sénat du jeudi 28 septembre 2017 tenue à 11 h 30 au Salon Sportex.

Présents : Hélène Archambault, Nicolas Bouffard, Saïd Bouthaim, Alexandre Brassard, Aileen Clark, Mélanie Cwikla, Stéfan Delaquis, Stéphane Dorge, Peter Dorrington, Michel Gagnon, Florette Giasson, Birane Hane, Mae Keomanivong, Jouwairia Lahboub Daayf, Thierry Lapointe, Axelle Prisca Lokossué, Claudine Lupien, Christine Mahé-Napastiuk, Anne-Marie Maupertuis, Paul Morris, Patrick Noël, Janelle Ritchot, Carmen Roberge, Sylvie Rondeau, Geneviève Roy-Wsiaki, Fernand Saurette, Louis St-Cyr, Joanne Vinet, Jean Vouillon, Faiçal Zellama

Absences : Louise Ayotte-Zaretski, Krystyna Baranowski, René Bouchard, Gabor Csepregi, Danielle de Moissac, Jeff Leclerc, Moses Nyongwa, Christian Perron, Anne Séchin, Beydi Traoré, Jean Valenti

Secrétaire d'assemblée : Chantal Beaulieu

Observateurs : Doris Alarie, Madeleine Baril, Mélanie Desnoyers, Daniel Gagné

En l'absence du recteur qui est en réunion hors province, le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, Peter Dorrington, préside la réunion du Sénat. En cette première réunion 2017-2018 du Sénat, il souhaite la bienvenue aux membres. Il explique aux membres que la composition du Sénat sera revue suite à la création de la nouvelle École des sciences infirmières et des études de la santé et que cinq (5) membres de la nouvelle École ont été invités à participer aux rencontres à titre d'observateurs jusqu'à ce que la nouvelle composition soit en place.

Section A : OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

A1. Ajouts à l'ordre du jour et adoption de l'ordre du jour

SÉNAT-0917-1 PROPOSITION : Faiçal Zellama / Hélène Archambault

Que l'ordre du jour de la rencontre du Sénat en date du 28 septembre 2017 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

Section B : PROCÈS-VERBAL

B1. Adoption du procès-verbal de la réunion du 22 juin 2017

SÉNAT-0917-2 PROPOSITION : Saïd Bouthaim / Carmen Roberge

Que le procès-verbal de la réunion du 22 juin 2017 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

B2. Suivis au procès-verbal de la réunion du 22 juin 2017
Aucun.

Section C : CABINET DU RECTEUR

C1. Inscriptions – automne 2017

La registraire commente les inscriptions d'automne 2017. Elle explique les raisonnements derrière les baisses dans les inscriptions.

Faïçal Zellama propose que le rapport soit plus détaillé en incluant l'origine des étudiants, la structure globale et qu'il soit accompagné d'une note de synthèse. La suggestion est reçue et le rapport sera retravaillé pour la prochaine distribution.

Saïd Bouthaïm indique qu'au niveau de l'ETP, le règlement ne permet pas d'inscriptions au mois de janvier et propose que ce problème soit réglé. Mélanie Cwikla explique que cette décision avait été prise puisque plusieurs cours qui débutent au mois de janvier exigent un prérequis. Patrick Noël demande pourquoi un étudiant canadien ne pourrait pas s'inscrire à temps partiel au mois de janvier. Le conseil pédagogique de l'ETP se penchera sur ces questions.

Section D : ADMINISTRATION / GOUVERNANCE

D1. Nomination d'un président d'élections

SÉNAT-0917-3 PROPOSITION : Mélanie Cwikla / Saïd Bouthaïm
Que Stéphane Dorge soit élu président d'élections.

ADOPTÉE

Stéphane Dorge explique que l'élection n'inclut pas l'École des sciences infirmières et des études de la santé. Les Statuts et règlements doivent être modifiés avant d'élire des membres de la nouvelle école au Sénat et à ses comités permanents. Un avis de motion sera fait à la rencontre du mois d'octobre pour ensuite être adopté à une réunion spéciale au mois de novembre. Le Bureau des gouverneurs devra ensuite adopter les changements proposés à sa réunion du mois de novembre.

D2. Nominations au Sénat

SÉNAT-0917-4 PROPOSITION : Hélène Archambault / Mélanie Cwikla

En plus des membres d'office, des membres dont le mandat se termine en septembre 2018 (Nicolas Bouffard, Danielle de Moissac, Paul Morris, Sylvie Rondeau, Carmen Roberge, Faïçal Zellema, Florette Giasson, Claudine Lupien, Moses Nyongwa, Anne Séchin, Krystyna Baranowski, Hélène Archambault, Jouwairia Lahboub Daayf et Jean Valenti), du membre dont le mandat se termine en septembre 2019 (Patrick Noël) et des membres siégeant au Sénat sans droit de vote, QUE le Sénat entérine les nominations de Thierry Lapointe, Michel Gagnon, Geneviève Roy-Wsiaki, Fernand Saurette, Saïd Bouthaïm, Joanne Vinet et Jean Vouillon en tant que membres nommés par les conseils pédagogiques des Faculté d'arts, Faculté des sciences et de l'École technique et professionnelle, et ce, pour un mandat de deux ans se terminant en septembre 2019.

ADOPTÉE

Doris Alarie, Madeleine Baril, Daniel Gagné, Blandine Kapita Kama et Darcelle Vigier ont été nommés au Sénat à titre d'observateurs avec droit de parole par l'École des sciences infirmières et des études de la santé jusqu'au moment où les nouveaux Statuts et règlements sont en place.

SÉNAT-0917-5 PROPOSITION : Patrick Noël / Nicolas Bouffard

Que le Sénat entérine les nominations de Mae Keomanivong, Birane Hane et Axelle Prisca Lokossué en tant que membres nommés au Sénat par l'Association étudiante de l'USB, et ce, pour un mandat d'un an à partir du 1^{er} septembre 2017.

ADOPTÉE

D3. Nomination d'étudiante ou d'étudiant au Bureau de direction

Cette nomination sera rapportée à une rencontre ultérieure.

- D4. Nominations au comité d'étude des cours et des programmes
Stéphane Dorge ouvre les nominations à la présidence du comité d'étude des cours et des programmes. Aileen Clark met en nomination Peter Dorrington à la présidence du comité. Peter Dorrington accepte. Stéphane Dorge fait appel une deuxième et troisième fois pour des nominations à ce poste. Il déclare les nominations closes et Peter Dorrington est élu président du comité d'étude des cours et des programmes par acclamation.

SÉNAT-0917-6 PROPOSITION : Stéfán Delaquis / Saïd Bouthaïm

En plus du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, des membres d'office, de la registraire siégeant au Comité d'étude des cours et des programmes sans droit de vote et des membres dont le mandat se termine le 30 juin 2018 (Antoine Cantin-Brault, Nicolas Bouffard et Carmen Roberge), QUE le Sénat entérine la nomination de Sylvie Berthelot-Dilk, Melissa Deroche et Joanne Vinet pour un mandat de deux (2) ans se terminant le 30 juin 2019.

ADOPTÉE

La nomination des étudiants sera rapportée à une rencontre ultérieure.

Madeleine Baril, Patricia Bourrier et Daniel Gagné ont été nommés au CECP à titre d'observateurs avec droit de parole par l'École des sciences infirmières et des études de la santé jusqu'au moment où les nouveaux Statuts et règlements sont en place.

- D5. Nominations au comité de mérite
Stéphane Dorge ouvre les nominations à la présidence du comité de mérite. Mélanie Cwikla met en nomination Stéfán Delaquis à la présidence du comité. Stéfán Delaquis accepte. Stéphane Dorge fait appel une deuxième et troisième fois pour des nominations à ce poste. Il déclare les nominations closes et Stéfán Delaquis est élu président du comité de mérite par acclamation.

SÉNAT-0917-7 PROPOSITION : Saïd Bouthaïm / Florette Giasson

En plus du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, des membres d'office et des membres nommés par le Sénat en septembre 2016, Ibrahima Diallo, Madeleine Asselin, Raphaël Nguimbus, Melissa Deroche et Gines Combiadakis, QUE le Sénat entérine la nomination d'Antoine Cantin-Brault pour un mandat de deux (2) ans se terminant en septembre 2019.

ADOPTÉE

La nomination des étudiants sera rapportée à une rencontre ultérieure.

Madeleine Baril, Cora-Andrée Martin et Julie Savard ont été nommées au comité de mérite à titre d'observatrices avec droit de parole par l'École des sciences infirmières et des études de la santé jusqu'au moment où les nouveaux Statuts et règlements sont en place.

- D6. Nominations au comité d'appel
Stéphane Dorge ouvre les nominations à la présidence du comité d'appel. Stéfán Delaquis met en nomination Carmen Roberge pour être élue présidente du comité. Carmen Roberge accepte. Stéphane Dorge fait appel une deuxième et troisième fois pour des nominations à ce poste. Il déclare les nominations closes et Carmen Roberge est élue présidente du comité d'appel par acclamation.

SÉNAT-0917-8 PROPOSITION : Geneviève Roy-Wsiaki / Thierry Lapointe

En plus des membres d'office et du membre nommé par le Sénat en septembre 2016, Carmen Roberge, QUE le Sénat entérine la nomination de Paul Morris, Saïd Bouthaim et Nicolas Bouffard pour un mandat de deux (2) ans se terminant en septembre 2019.

ADOPTÉE

La nomination des étudiants sera rapportée à une rencontre ultérieure.

Madeleine Baril, Anne-Lise Costeux et Blandine Kapita Kama ont été nommées au comité d'appel à titre d'observatrices avec droit de parole par l'École des sciences infirmières et des études de la santé jusqu'au moment où les nouveaux Statuts et règlements sont en place.

- D7. Nominations au comité de la bibliothèque
Stéphane Dorge ouvre les nominations à la présidence du comité de la bibliothèque. Stéfan Delaquis met en nomination Alexandre Brassard pour être élu président du comité. Alexandre Brassard accepte. Stéphane Dorge fait appel une deuxième et troisième fois pour des nominations à ce poste. Il déclare les nominations closes et Alexandre Brassard est élu président du comité de la bibliothèque par acclamation.

SÉNAT-0917-9 PROPOSITION : Mélanie Cwikla / Saïd Bouthaim

En plus du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, des membres d'office et des membres nommés par le Sénat en septembre 2016, Danielle de Moissac et Faiçal Zellema, QUE le Sénat entérine la nomination de Patricia Thibodeau pour un mandat de deux (2) ans se terminant en septembre 2019.

ADOPTÉE

La nomination des étudiants sera rapportée à une rencontre ultérieure.

Doris Alarie et Madeleine Baril ont été nommées au comité de la bibliothèque à titre d'observatrices avec droit de parole par l'École des sciences infirmières et des études de la santé jusqu'au moment où les nouveaux Statuts et règlements sont en place.

- D8. Nominations au comité de développement de la recherche
Stéphane Dorge ouvre les nominations à la présidence du comité de développement de la recherche. Stéfan Delaquis met en nomination Renée Desjardins pour être élue présidente du comité. Renée Desjardins accepte. Stéphane Dorge fait appel une deuxième et troisième fois pour des nominations à ce poste. Il déclare les nominations closes et Renée Desjardins est élue présidente du comité de développement de la recherche par acclamation.

SÉNAT-0917-10 PROPOSITION : Saïd Bouthaim / Hélène Archambault

En plus du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, des membres d'office et des membres nommés par le Sénat en septembre 2016, Jean Valenti, Ndiaye Rokhaya Gueye et Renée Desjardins, QUE le Sénat entérine la nomination de Faiçal Zellama, Jouwairia Lahboub Daayf et Roselle Turenne, pour un mandat de deux ans se terminant en septembre 2019.

ADOPTÉE

La nomination des étudiants sera rapportée à une rencontre ultérieure.

Jacqueline Avanthay Strus, Madeleine Baril et Daniel Gagné ont été nommés au comité de développement de la recherche à titre d'observateurs avec droit de parole par l'École des sciences infirmières et des études de la santé jusqu'au moment où les nouveaux Statuts et règlements sont en place.

- D9. Nomination au comité pour l'éthique de la recherche avec des sujets humains
Cette nomination sera rapportée à une rencontre ultérieure.

Patricia Bourrier a été nommée au comité pour l'éthique de la recherche avec des sujets humains à titre d'observatrice avec droit de parole par l'École des sciences infirmières et des études de la santé jusqu'au moment où les nouveaux Statuts et règlements sont en place.

Section E AFFAIRES NOUVELLES

Paul Morris demande s'il y a des nouvelles par rapport aux embauches au Bureau de recrutement. Peter Dorrington avise que le poste de coordination sera comblé dans la prochaine semaine et que le poste d'agent ou d'agente de recrutement sera comblé par la suite.

Section F : DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION

- F1. La prochaine réunion du Sénat aura lieu le jeudi 26 octobre 2017 à 11 h 30 au Salon Sportex.

- F2. Le calendrier des réunions du Sénat pour 2017-2018 est déposé à titre d'information. Stéphane Dorje indique qu'une réunion spéciale aura lieu vers la mi-novembre pour voter sur l'avis de motion qui sera déposée le 26 octobre.
Une session d'orientation sera offerte à tous les membres siégeant au Sénat. Une invitation sera envoyée prochainement.

Christine Mahé-Napastiuk indique que l'adoption du calendrier académique sera faite au mois de janvier au lieu du mois de février puisqu'il y aura des changements assez importants dans le calendrier de l'Université du Manitoba qui auront un impact sur celui de l'USB.

Section G : LEVÉE DE LA SÉANCE

Paul Morris propose la levée de la séance à 12 h 16.

Le secrétaire général,

Stéphane Dorje

Rapport du recteur - octobre 2017

Prévisions budgétaires

Le 3 octobre 2017, comme lors des années précédentes, nous avons présenté les prévisions budgétaires 2018–2019 de l'Université à monsieur James Wilson, sous-ministre du ministère de l'Éducation et de la Formation. Auparavant ces prévisions ont reçu l'approbation du Comité de finances et d'audit et du Bureau des gouverneurs de l'Université.

Le document comprend principalement une analyse financière relative aux conditions de l'offre réussie des programmes, un exposé détaillé de nos demandes financières et de notre budget de fonctionnement de base. La rencontre nous a également donné l'occasion de faire connaître nos priorités institutionnelles touchant les programmes d'études, l'administration de l'institution et les appuis académiques offerts à nos étudiants et étudiantes.

Nous avons pu faire ressortir, à nouveau, les défis importants en matière de l'offre et de la qualité des programmes du Baccalauréat en sciences infirmières et du Diplôme en sciences infirmières auxiliaires – les défis surgissant à la suite de l'évaluation des deux programmes par l'Ordre des infirmières et infirmiers du Manitoba et l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Manitoba.

Rencontre des présidents et collèges du Manitoba avec les représentants du Conseil des affaires du Manitoba

Lors de cette rencontre, tenue le 25 septembre, les présidents ont présenté leurs points de vue sur les diverses contributions que les établissements postsecondaires manitobains peuvent apporter, dans les domaines de l'enseignement, de la recherche, de l'innovation et de l'infrastructure, à l'économie de la province.

Réunion du ministre de l'Éducation et de la Formation avec les présidentes et présidents des universités et collèges du Manitoba

Le 28 septembre dernier, M. le ministre Wishart a rencontré les présidentes et les présidents des universités et des collèges de la Province. La rencontre a eu lieu au Collège Red River. En raison de mon absence, Stéphane Dorje, secrétaire général, a participé à cette rencontre.

Les points saillants, notés par le secrétaire général :

- Le gouvernement souhaite procéder avec le projet de loi 31 Loi modifiant la *Loi sur l'administration de l'enseignement postsecondaire*. Ce projet de loi modifie les restrictions en matière de hausse des frais de scolarité (majoration de 5 % + indice

des prix à la consommation) et élimine celles qui s'appliquent aux frais de cours. Le gouvernement prévoit que ce projet de loi sera adopté cet automne.

- Le ministre présente une mise à jour sur l'évaluation des collèges et commente l'échéancier. Un rappel que le but de cette évaluation est d'élaborer des lignes directrices stratégiques pour l'ensemble des collèges, d'améliorer la gouvernance et la viabilité du système collégial en favorisant la mise en œuvre d'une opération et d'une administration efficace et responsable et de favoriser l'adaptabilité aux besoins du marché du travail.
- Le ministre réitère l'importance du recrutement à l'international (comme chemin vers l'immigration), du plan d'action pour l'éducation autochtone et des stratégies pour le marché du travail.

Lancement de la Campagne annuelle

Le 12 octobre, le Bureau de développement a lancé la campagne annuelle de financement. Les professeurs Faiçail Zellema et Lisa Roch ont accepté la coprésidence de la campagne interne et la Dre Keleigh James la présidence de la campagne externe. Le parcours remarquable de la Dre James, tout comme son travail universitaire en français, sont très bien présentés dans le dernier numéro de *Sous la coupole*. Par ailleurs, cette publication permet aux lecteurs de prendre connaissance des récentes réalisations et activités de nos étudiants et étudiantes, de notre personnel enseignant et de nos diplômés.

Évaluation de nos programmes d'études collégiales

Le processus d'évaluation, entamé déjà au printemps, va de bon train. Les responsables des services de finances et de registrariat et la directrice de l'École technique et professionnelle ont soumis à l'un des deux experts-conseil, Monsieur Yves Pelletier, un bon nombre de données portant sur les divers aspects de nos programmes. Au cours des derniers mois, M. Pelletier a pu rencontrer quelques membres de l'équipe de direction et du Bureau des gouverneurs. Un questionnaire sera également envoyé aux diplômés des programmes d'études de l'ETP.

Rencontres avec le président et le directeur de l'Association étudiante de l'Université de Saint-Boniface

Le 3 octobre, les cadres supérieurs de l'Université et M. Christian Perron, directeur des Services aux étudiants, ont rencontré Madame Axelle Lokossue, présidente de l'Association des étudiants et étudiantes de l'Université et les quelques membres de son conseil d'administration. M. Beydi Traoré, directeur général de l'Association a également pris part à cette rencontre. Celle-ci a donné lieu à des échanges de points de vue francs et porteurs d'actions concrètes.

Cette année à nouveau, j'envisage la tenue des débats ouverts entre étudiantes et étudiants autour des thèmes d'actualité. Ce projet connaît un succès auprès des étudiantes et étudiants soucieux de porter un regard critique sur des questions sociales,

culturelles et politiques de notre temps. Par ailleurs, ce même souci qui anime les membres de l'équipe de rédaction du journal *Le Réveil*.

Sommet de la Francophonie à Edmonton

Lors du Sommet de la Francophonie albertaine sur l'éducation postsecondaire en français, tenu le 23 septembre, j'ai fait un exposé sur les divers aspects de l'affiliation de l'Université de Saint-Boniface à l'Université du Manitoba. Les participants ont tenté de voir comment le modèle de l'Université de Saint-Boniface pourrait être adopté par la Faculté Saint-Jean, une faculté œuvrant au sein de l'Université d'Alberta.

Réunion du Comité santé/CNFS, Conseil d'administration de l'Association des collèges et des universités de la Francophonie canadienne

Points saillants :

- Réflexions en commun et en groupes sur le rôle de la CNFS dans un contexte social toujours changeant et sur les orientations et des stratégies possibles en matière de formation en santé en français pour 2023-2028. Les participants ont été invités à prévoir les conditions du développement de la formation et de la recherche par une meilleure compréhension de l'environnement social et académique. Ils ont également cherché à identifier les possibilités d'innovation dans l'offre des programmes.
- *Construire le nouvel espace universitaire francophone*. Une présentation de M. Jean-Paul de Gaudemar, recteur de l'Agence universitaire de la francophonie.
- Petit-déjeuner avec les parlementaires parrainé par Monsieur Sean Casey, secrétaire parlementaire de la ministre du Patrimoine canadien.

Rencontres, réunions et représentations de l'Université

Depuis le début de l'année académique, j'ai participé à un bon nombre de rencontres et de réunions de travail, dont, entre autres, la fête des anciens de la Faculté de musique Marcel A. Desautels de l'Université du Manitoba (14 septembre), la fête Equinox (15 septembre), visite des partenaires du *projet Guide de la recherche au collégial en pratiques sociales novatrices* (19 septembre), conférence du professeur Joseph De Koninck sur *le sommeil et la santé mentale* (21 septembre), réception à l'occasion du 40^e anniversaire de la Division d'éducation permanente (4 octobre), réception à l'occasion du 10^e anniversaire de l'École de travail social (5 octobre), conférence Lucille-Maurice de Mme Sylvie Roy portant sur la *Construction identitaire en immersion française* (11 octobre), l'Assemblée générale annuelle de la Société de la francophonie du Manitoba (12 octobre), Gala archidiocésain de Saint-Boniface (18 octobre), Célébration d'automne (19 octobre), visite de M. Stéphane Déry, le nouveau président et directeur général du Bureau de la traduction du gouvernement fédéral (25 octobre).

Sénat de l'Université de Saint-Boniface**Réunion du 26 octobre 2017****Rapport du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche****Mise en œuvre du Plan pour le développement académique cohérent (PDAC)**

Les quatre principales unités académiques (FAFS, FEFP, ETP, ESIES) procèdent à la mise en œuvre du PDAC de façon différenciée, selon leurs réalités respectives, tel que convenu avec les doyens et la direction de l'ETP. Dans certains cas, des unités d'enseignement élaborent déjà un PDAC pour les programmes d'études dont elles sont responsables (l'École d'administration des affaires et l'École de traduction, par exemple). Dans d'autres cas, on attend les résultats des évaluations régulières de certains programmes (celles des programmes de la Faculté d'éducation, par exemple). Dans le cas de l'ETP, on entreprend en ce moment une réflexion plus en amont afin de s'entendre sur une vision pour l'avenir de l'éducation collégiale dont l'ETP est responsable ; cette vision orientera les PDAC que l'ETP élaborera par la suite pour ses différents programmes d'études. Quant à la nouvelle École des sciences infirmières et des études de la santé (ESIES), on répondra de façon prioritaire aux recommandations des deux Ordres professionnels avant d'élaborer un PDAC pour les programmes dont elle est responsable, mais les recommandations des deux Ordres cadrent déjà très bien avec une logique de développement académique cohérent. Dans d'autres cas encore, on poursuit le développement académique cohérent en mettant en œuvre les recommandations découlant d'évaluations régulières (Baccalauréats en sciences, Maîtrise en études canadiennes) ou en mettant sur pied un programme rassembleur (nouveau Baccalauréat avec double spécialisation à la Faculté des arts). Dans tous les cas, on procède selon une logique de développement académique cohérent.

Le vice-recteur a mis sur pied le Comité de suivi qui était prévu par le PDAC global adopté par le Bureau des gouverneurs l'année dernière. Les différents Conseils pédagogiques ont élu les professeurs qui représenteront les quatre principales unités académiques au sein du Comité. On n'attend plus que la nomination de deux représentants étudiants.

Mise en œuvre des recommandations des Ordres professionnels concernant le Baccalauréat en sciences infirmières et le Diplôme en sciences infirmières auxiliaires

La mise en œuvre des recommandations progresse bien. L'ESIES se prépare à se faire évaluer par les deux Ordres l'hiver prochain en vue d'obtenir des agréments de cinq ans pour le Baccalauréat en sciences infirmières et le Diplôme en sciences infirmières.

L'Université a lancé le 10 octobre dernier un concours national pour le poste de doyen(ne) de la nouvelle École. Pour mieux mener le concours, l'Université a retenu les services de la firme de recrutement Kenniff et Racine. Le comité consultatif de sélection a invité les Ordres à nommer chacun auprès du Comité un(e) personne-ressource non votante. Les Ordres ont convenu ensemble de nommer Mme Marielle Lafond, directrice des soins et services à Actionmarguerite comme représentante des deux Ordres. Le Comité a également invité Mme Francine Girard, ancienne doyenne de la Faculté des sciences infirmières de l'Université de Montréal et ancienne infirmière en chef de la régie de la santé de Calgary à siéger au Comité à titre de personne-ressource non votante.

Si le recrutement se déroule comme prévu, le Comité dressera une courte liste de candidatures d'ici la fin novembre.

Comité de transition ETP-ESIES (École des sciences infirmières et des études de la santé)

J'ai mis sur pied au courant de l'été un Comité de transition servant à proposer des solutions pour répondre aux différents enjeux académiques et administratifs soulevés par la décision de transférer les programmes de santé vers la nouvelle École des sciences infirmières et des études de la santé. La composition du Comité est la suivante : la doyenne par intérim de l'ESIES, la directrice de l'ETP, le directeur des Services informatiques, la Registraire, la Directrice des Finances, la Gestionnaire des Systèmes en ressources humaines, le Secrétaire général de l'Université, une professeure élue par le Conseil pédagogique de l'ETP et un professeur élu par les membres de l'ESIES. Le Comité s'est déjà rencontré à deux reprises et continuera de se réunir régulièrement au cours des prochains mois.

Évaluation de l'éducation collégiale au Manitoba

Le ministère de l'Éducation et de la Formation a annoncé le 27 février dernier qu'il procéderait à une évaluation du système collégial. Pour mieux mener cet exercice, le ministère a retenu les services de *Higher Education Strategy Associates* (HESA). Les représentants de l'Université de Saint-Boniface ont rencontré les consultants de HESA à deux reprises pour discuter de l'éducation collégiale que l'on offre à l'USB et ils leur ont fourni toutes les informations demandées. HESA fournira au ministère fin novembre un rapport pour chacun des établissements manitobains qui offrent des formations collégiales ainsi qu'un rapport-synthèse portant sur le secteur dans son ensemble.

Demandes de subvention auprès du CRSH

Trois chercheurs de l'USB viennent de soumettre une demande de subvention dans le cadre du programme Savoir et cinq autres chercheurs comptent soumettre une demande de subvention auprès du CRSH dans les mois à venir. L'Université peut se féliciter de ce nombre impressionnant de chercheurs qui demandent des fonds auprès du CRSH pour des projets de recherche aussi valables. L'USB soumettra également au CRSH deux demandes de subvention institutionnelles au cours de l'année. Il faudrait également noter que des demandes auprès d'autres organismes subventionnaires, tels la *Winnipeg Foundation* et le Secrétariat aux relations canadiennes du Québec sont prévues au cours de l'année. Je félicite nos chercheurs de se présenter aux concours en nombres importants.

Peter Dorrington, PhD

Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche

Faculté des arts et Faculté des sciences

RAPPORT DE LA FACULTÉ DES ARTS ET LA FACULTÉ DES SCIENCES AU SÉNAT DE L'UNIVERSITÉ DE SAINT-BONIFACE

Période du 15 juin au 18 octobre 2017

I. Réalisations du corps professoral

La période estivale est propice aux activités de recherche et les collègues de la FAFS ont participé à au moins 34 manifestations scientifiques, publié trois articles arbitrés, et reçu deux bourses de recherche externe. Dans les dernières semaines, nos chercheurs ont aussi préparé deux demandes au CRSH dans le cadre du programme de Subvention savoir.

- Maria Fernanda ARENTSEN
 - Communication par vidéoconférence : « La rencontre avec l'altérité radicale : l'autre monstrueux dans le roman populaire québécois » lors de la conférence *La rencontre avec l'altérité : handicap et représentations* à l'Université de Clermont Auvergne, France, 11 octobre 2017.

- A. Bass BAGAYOGO
 - Célèbre 15 ans de services à l'USB cette année.

- Anne-Marie BERNIER
 - Communication « Use of Whole-Genome Sequencing to Characterize a Cluster of Gram-Negative Bacilli of the Family Xanthomonadaceae Infecting Humans by Zoonotic Transmission » lors de la *European Congress of Clinical Microbiology and Infectious Diseases* à Vienne, Autriche.
 - Copublication : Bernard K, Burdz T, Wiebe D, Balcewich BM, Zimmerman T, Lagacé-Wiens P, Hoang LMN, Bernier AM. (2017). « Characterization of Isolates of *Eisenbergiella Tayi*, a Strictly Anaerobic Gram-Stain Variable Bacillus Recovered from Human Clinical Materials in Canada ». *Anaerobe*. 2017 (44) : 128-132.
 - Copublication : Bernier AM et K Bernard (2017). « Draft Whole-Genome Sequences for Two Pigmentiphaga Isolates Recovered from Human Clinical Materials ». *Genome Announcements*. Août, 5(31) : e00726-17.

- Paul BROCHU
 - Communication lors d'une conférence à l'Université de Liège, Belgique.
 - Élection comme président par intérim de l'Association canadienne des sociologues et anthropologues de langue française (ACSALF)
 - Célèbre 10 ans de service à l'USB cette année.

- Antoine CANTIN-BRAULT
 - Chronique hebdomadaire dans *La Liberté*.
 - Participation au processus d'évaluation du programme de B.Éd. de l'USB.

- Danielle DE MOISSAC
 - Célèbre 15 ans de service à l'USB cette année.
 - Co-organisation et co-animation de l'Institut d'été sur l'offre active et pratiques collaboratives en santé, 1^{er} au 5 mai.

- Lamine DIOP
 - Participation au *20th European Symposium on Organic Chemistry* à Cologne, Allemagne

- Marc ÉTHIER
 - Participation à l'École d'été en structures algébriques et géométriques à Sherbrooke.

- Yves FRENETTE
 - Présentation d'une série de 12 conférences publiques filmées au Musée canadien pour les droits de la personne.
 - Coréceptiendaire d'une bourse de la Fondation Fritz Thyssen pour l'organisation d'une conférence intitulée « Global Individual Responsibility: The Role of the Citizen in Refugee Integration » et qui se tiendra du 25 au 27 avril à l'Université de Munich.

- Denis GAGNON
 - Page couverture et publication d'un article de vulgarisation : « Le Canada face aux revendications des Métis », *Policy Options / Options politiques*.

- François GAUVIN
 - Communication : « How do I start? A Proposal to Help-Solving First-Year Quantitative Problems » lors de la *College Chemistry Canada 44th Annual Conference* à Toronto.
 - Communication : « Transition and Training in Academia: A Discussion » lors de la *100th Canadian Chemistry Conference and Exhibition* à Toronto.

- Lise GABOURY-DIALLO
 - Participation à la Conférence du Conseil international des études francophones à Fort de France, Martinique.
 - Co-organisation du colloque *Rencontre des imaginaires, imaginaires transculturels au Canada et dans les Amériques*, 28-20 septembre à l'USB, UW et UM.

- Ndeye Rokhaya GUEYE
 - Participation au 61e Congrès mondial de la statistique tenu à Marrakech, Maroc, 16-21 juillet.
 - Participation au Congrès mathématique des Amériques tenu à Montréal, 24-28 juillet.

- Sandrine HALLION
 - Participation aux *Rencontres internationales du Réseau de recherche en éducation et en formation (RÉF)* à Paris, France, 4-6 juillet.

- Latifa KOUSSIH
 - Copublication : Movassagh H, Shan L, Chakir J, McConville JF, Halayko AJ, Koussih L, Gounni AS. (2017). « Expression of Semaphorin 3E is Suppressed in Severe Asthma. » *Journal of Allergy and Clinical Immunology*. 12 mai. S0091-6749(17)30755-8.

- Thierry LAPOINTE
 - Communication : « Le tabou de l'empire et de l'impérialisme : transformations des représentations et pratiques au Canada de l'ère de la confédération à aujourd'hui (1867-2017) » lors du *Colloque international / Congrès de l'association française d'études canadiennes*, Paris, France, 14-16 juin.
 - Communication : « Continuités et changements des stratégies d'engagement de l'état canadien au sein du système mondial depuis 9/11 » à l'Association française d'études canadienne à Paris, France.

- Patrick NOEL
 - Communication : « L'histoire et son épistémologie. Esquisse d'une histoire de l'épistémologie de l'histoire » lors de la conférence *L'épistémologie et son histoire* tenue au Collège universitaire Dominicain, Ottawa.
 - Élection comme président de l'ACFAS Manitoba.

- Étienne RIVARD
 - Communication : « La Terre promise : identité métisse, jurisprudence et représentations spatiales au Canada » lors de la conférence *Mo(u)vment CASCA/IUAES2017* un colloque conjoint entre UISAE et CASCA, Toronto.

- Communication : « Migrations canadiennes-françaises en Amérique du Nord (1850-1960) : nouvelles perspectives sur des défis anciens et durable » lors de la conférence *Mo(u)vement CASCA/IUAES2017* un colloque conjoint entre UISAE et CASCA, Toronto.
- Geneviève ROY-WSIAKI
 - Participation à la convention annuelle de la *Association for Behavior Analysis International* tenue à Denver, États-Unis.
 - Récipiendaire d'une bourse de 50 000 \$ de la Fondation Winnipeg pour un projet de développement d'un outil en ligne et en français pour le traitement de l'autisme.
 - Première page et profil dans *La Liberté*.
 - Copublication : article dans le *Journal on Developmental Disabilities*.
- Fernand SAURETTE
 - Communication : « Un microcomposteur dans la salle de classe », conférence Planèt-ERE 2017, Sherbrooke et Montréal, 20-23 juin et 25-29 juin.
 - Célèbre 15 ans de services à l'USB cette année.
- Jean VALENTI
 - Communication : « Le statut fragmentaire de la fiction dans la première partie de Molloy : entre devoir-dire et impossibilité-de-dire », Conférence Beckett 2017, Dantzig, Pologne.
 - Communication : « Schémas culturels et trames imaginaires dans *Je m'en vais à Régina* de Roger Auger : entre déclin et survivance », colloque *Rencontre des imaginaires, imaginaires transculturels au Canada et dans les Amériques*, Winnipeg, 28-20 septembre.

II. Dossiers facultaires

1. Postes

- Nouveaux chargés de cours : Javier Torres (Espagnol), Pierre Minkala-Ntadi (Français).
- Nouvelle chargée d'enseignement à terme d'un an : Rhéa Rocque (Psychologie).
- Nouvelle professionnelle-enseignante, poste menant à la permanence : Sylvie Robert (Français).
- Nouvelle Professeure adjointe d'histoire, poste menant à la permanence : Phi Vân Nguyen (Histoire).
- Nouveaux directeurs de départements : Paul Morris (DÉFLL), Geneviève Roy-Wsiaki (DSHS), Fernand Saurette (DSX).

- Nouveau directeur du programme de la maîtrise en études canadiennes : Paul Morris
- Retraite du professeur titulaire Michel Verrette (Histoire).

2. Programmes d'études

- **Bac ès arts** : croissance de 2% des inscriptions cette automne.
- **Bac ès sciences général et bac biochimie-microbiologie** : le DSX a fourni sa rétroaction suite au rapport d'évaluation des programmes. Formation de trois comités pour mettre en œuvre le rapport d'évaluation de ces programmes : 1) comité sur l'assouplissement, 2) comité sur la rétention, 3) comité sur la stimulation de la recherche. Il faudra ensuite entreprendre le processus formel de proposition de modifications de programme et impliquer les autres intervenants de l'USB qui peuvent contribuer aux initiatives de rétention et de stimulation de la recherche.
- **Bac interdisciplinaire de 4 ans** : le Groupe de travail s'est réuni à nouveau. Il inclut maintenant des représentants des deux départements de la FA et il a développé une première ébauche de la structure et des cours du programme. Il faut maintenant soumettre le document à une plus large consultation, envisager une étude de marché et entamer le processus d'approbation curriculaire.
- **Maîtrise en études canadienne** : le programme est en cours de relance suite à la réception du rapport des évaluateurs. Un nouveau directeur de programme a été nommé et sera désormais appuyé par la coordonnatrice des programmes de 2^e cycle. Une campagne de promotion est en cours de développement, avec une nouvelle présence en ligne, participation du doyen à une conférence d'études canadiennes, et une série de 12 conférences publiques tournée au Musée canadien pour les droits de la personne, lesquelles sont largement diffusées dans les médias sociaux. Il faut maintenant développer le matériel promotionnel ciblant les directeurs de départements et directeurs de centres de recherche des autres universités. Il faut aussi compléter et faire approuver le plan de révision des cours et des modalités pédagogiques de cette maîtrise en ligne.

3. Autres activités

- Le DSX termine sa réponse formelle aux questions du gouvernement fédéral portant sur les politiques de biosécurité, ce qui inclut une révision de la politique de biosécurité de l'USB et l'adoption d'une nouvelle politique d'accès aux laboratoires.
- Le DSM planche sur un projet d'examen de classement et de cours modulaire en mathématiques afin d'améliorer les cours de mise à niveau. La création d'un cours de mathématique à l'intention des futurs enseignants est également à l'étude.

- Le DSHS évalue la demande de l'ETP de permettre aux diplômés du programme d'Éducation à la jeune enfance de transférer certains crédits s'ils décident de poursuivre l'un ou l'autre des bacs ès arts de l'USB.
- Le DÉFLL note un recul du nombre du cours de français offerts en milieu secondaire, suite à la modification du programme par le gouvernement et suite à un changement de cap inattendu dans l'une des écoles secondaires qui compte d'importants effectifs.
- Le laboratoire André-Fréchette a été mis à niveau pendant l'été, suivant l'échéancier prévu, ce qui permet de se conformer aux normes fédérales. Le laboratoire de biologie sera également rénové en décembre, à la fin des cours.
- Pour parler avec la Faculté de droit de l'Université d'Ottawa pour que cinq places soient réservés à des diplômés de l'USB dans leur programme contingenté.

III. Activités décanales

1. Développement et enseignement du cours POLS 1503 - *Introduction à la science politique*
2. Contribution aux instances de l'USB :
 - Comité d'étude des cours et programmes (CECP) (30 août)
 - Comité de consultation pour les besoins en matière d'espaces académiques (26 juin)
 - Comité d'harmonisation des services première ligne (22 septembre)
 - Comité directeur du recrutement (12 septembre)
 - Comité du vice-recteur sur l'enseignement et la recherche (21 septembre)
 - Comité du vice-recteur, des doyens et directrices (21 juin, 23 août, 22 septembre)
 - Comités de sélection ou Comité de consultation pour le décanat en sciences infirmières (19 juin, 23 août, 25 septembre, 5 octobre)
 - Équipe de direction (27 juin, 26 septembre, 17 octobre)
 - Sénat (22 juin, 28 septembre)
3. Contribution aux instances de la FAFS :
 - Comité de liaison des installations scientifiques (2 septembres)
 - Département d'Études françaises, langues et littératures (13 octobre)
 - Comité de direction du Conseil pédagogique de la FAFS (24 août, 12 octobre)
 - Comité de présélection pour le poste de français (10 juin)
 - Comité de la Maîtrise en études canadiennes (26 juin)
 - Conseil pédagogique de la FAFS (8 septembre)
 - Département de Sciences expérimentales (15 septembre)
 - Département de Sciences humaines et sociales (15 septembre)
 - Département de sciences mathématiques (19 septembre)
 - Groupe de travail sur le bac de 4 ans (13 octobre)

4. Rencontres ponctuelles :

- Appariteur (29 août, 6 octobre)
- Coordonnatrice des cours à double reconnaissance (11 juillet, 3 août)
- Coordonnatrice des services d'accessibilité (22 août)
- Coordonnatrice du STAD (28 août)
- Directeur des installations et de la sécurité (22 septembre)
- Directeur du programme d'études canadiennes (29 août)
- Directrice des ressources humaines (26 septembre, 13 octobre)
- Doyenne de l'École de soins infirmiers (3 août, 8 septembre)
- Étudiants (28 juin, 18 octobre, 11 septembre, 13 septembre, 28 septembre, 17 octobre, 18 octobre)
- Évaluateurs du bac en éducation (17 octobre)
- Professeurs (15 juin, 27 juin, 28 juin, 29 juin, 10 juillet, 12 juillet, 13 juillet, 4 août, 13 septembre, 14 septembre, 25 septembre, 26 septembre, 27 septembre, 2 octobre, 13 octobre, 17 octobre)
- Recteur (17 octobre)
- Registrariat (27 juin, 3 août)
- Rencontre de préparation des inscriptions (22 juin)
- Rencontre sur le nouveau site web (16 juin)
- Service des communications (21 septembre, 6 octobre)
- Vice-doyens (15 juin, 24 août, 7 septembre, 14 septembre, 12 octobre)
- Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche (13 octobre, 18 octobre)

5. Participation à des événements de l'USB :

- Allocution en hommage à Michel Verrette lors de la Soirée d'automne (19 octobre)
- Célébration de l'anniversaire de l'École de travail social (5 octobre)
- Lancement de la campagne annuelle de levée de fonds (12 octobre)
- Lancement du dernier numéro des Cahiers du CEFCO (6 octobre)
- Première conférence et cours publique d'Yves Frenette au Musée Canadien pour les droits de la personne (13 septembre)
- Présentation des programmes de la FAFS aux conseillers en orientation des écoles secondaires d'immersion (5 octobre)
- Soirée Équinoxe (15 septembre)
- Souper de fin d'année du BDG et de l'Équipe de direction (27 juin)

6. Rencontres de partenaires externes et représentation lors d'événement communautaires :

- Assemblée générale annuelle de la Société franco-manitobaine
- Comité consultatif des affaires francophones de la province du Manitoba (18 septembre, 3 octobre)
- Rencontre de la Gestionnaire des programmes éducatifs du Musée canadien pour les droits de la personne (29 août)
- Vernissage d'Anne-Marie Bernier (7 juillet)



Le doyen
Faculté des arts et Faculté des sciences
Alexandre Brassard

**Rapport de la Faculté d'éducation et des études professionnelles (FÉÉP)
présenté au Sénat de l'Université de Saint-Boniface (USB) le 26 octobre 2017**

Affaires décanales

- La FÉÉP a tenu sa réunion du Conseil pédagogique le 28 août 2017.
- La FÉÉP a tenu sa réunion du Conseil de direction (COD) le vendredi 20 septembre 2017.
- Le camp de la Faculté d'éducation a eu lieu encore cette année à O'Roseau, le vendredi 8 septembre 2017. Soixante-quatre (64) étudiants et étudiantes de la cohorte ont assisté à cette activité déclencheuse.
- L'École de travail social a célébré son 10^e anniversaire le 5 octobre 2017. Le doyen a été maître des cérémonies à la réception. Parmi les invités d'honneur présents à la réception, la sénatrice et ancienne rectrice Mme Raymonde Gagné, M. Greg Selinger, député et ancien premier ministre du Manitoba, et M. James Mulvale, doyen de la Faculty of Social Work de l'Université du Manitoba. De nombreux moments remarquables ont jalonné la première décennie de l'École : 64 diplômées et diplômés ont été formés à l'USB; l'École de travail social et l'AUFC ont signé une entente permettant à la première cohorte d'étudiants de se rendre au Sénégal dans le cadre du projet internationale en contexte francophone en 2013; l'École a reçu son agrément de l'Association canadienne pour la formation en travail social en 2014 et pour faire suite aux recommandations énoncées dans le rapport de l'ACFTS sur son agrément, l'École de travail social introduit son nouveau programme en 2017.
- Le processus d'évaluation du baccalauréat en éducation s'est poursuivi avec la visite des lieux des évaluatrices et évaluateur (Marianne Cormier, Julie Desjardins, Antoine Cantin-Brault), les 17 et 18 octobre 2017.
- Le processus d'évaluation du postbaccalauréat en éducation a été lancé. La préparation de l'autoévaluation relative au programme sera entreprise bientôt, et le choix des évaluatrices et évaluateurs externes ainsi que de l'évaluatrice ou de l'évaluateur interne se fera dans un avenir rapproché.
- Les professeures et professeurs de la Faculté d'éducation ont accueilli les stagiaires, les coopérantes, les coopérants et les directions d'école lors d'un après-midi de formation qui a eu lieu le 27 septembre 2017. Plusieurs partenaires de la communauté éducative (FL1 et FL2) étaient présents à la formation.
- La Faculté d'éducation a tenu une conférence dans le cadre des Conférences Lucille-Maurice, le mercredi 11 octobre 2017. La conférencière invitée, Mme Sylvie Roy, de l'Université de Calgary, a abordé le thème de la construction identitaire en immersion française. De nombreuses personnes ont assisté à la conférence et nous tenons à remercier chaleureusement les membres du comité organisateur, Mme Claudine Lupien, Mme Madeleine Asselin, Mme Aline Jubinville et Mme Sylvie Berthelot-Dilk, de leur temps et de leurs importantes contributions.

- Une réunion du Comité consultatif de l'École d'administration des affaires a eu lieu le vendredi 20 octobre 2017. Le comité est composé de quatre personnes de la communauté des affaires manitobaines, soit Mme Micheline Lafond (actuaire, la Great-West Life), M. Jean-Marc Ruest (vice-président et directeur, Affaires générales et avocat général, Richardson International) et M. Réal Pelletier (directeur général, Bird's Hill Gravel) et M. Eric Courcelles (analyste stratégique au World Trade Centre Winnipeg), ainsi que de deux personnes de l'USB dont le directeur de l'École d'administration des affaires, Faïçal Zellama, et le doyen, Stéfan Delaquis. De très riches discussions portant sur le programme à l'École d'administration des affaires ont été menées.
- Florette Giasson et Léna D. Ndiaye ont co-animé l'atelier de formation en Premiers soins en santé mentale (PSSM) destiné aux professeures, professeurs et membres du personnel de l'USB, les 5 et 6 octobre 2017.

Activités de recherche des professeures et professeurs

- La thèse de doctorat de Marie-Élaine Desmarais intitulée *Mieux comprendre le passage d'un paradigme de normalisation à un paradigme de dénormalisation en contexte postsecondaire : l'appropriation et la mise en œuvre des principes de flexibilité de la pédagogie universelle* (Université du Québec à Trois-Rivières en association avec Université du Québec à Montréal) est en cours de rédaction.
- Marie-Élaine Desmarais, N. Rousseau et B. Stanké ont fait une présentation par affiche ayant pour titre *Mise en œuvre de pratiques plus inclusives au postsecondaire par l'appropriation des principes de la pédagogie universelle* au concours d'affiches scientifiques qui a eu lieu en mars 2017 à l'Université du Québec à Trois-Rivières, Québec.
- Marie-Élaine Desmarais, N. Rousseau et B. Stanké ont fait une présentation par affiche ayant pour titre *Mise en œuvre de pratiques plus inclusives par l'appropriation des principes de la conception universelle de l'apprentissage en contexte postsecondaire* au 4^e Colloque international « De l'intégration à l'inclusion scolaire : une école inclusive pour une société équitable » qui s'est tenu à l'Haute école pédagogique du Valais en Suisse en avril 2017.
- Marie-Élaine Desmarais et N. Rousseau ont fait une communication intitulée *Dyslexie et potentialités : Reconnaître les capacités des élèves* à Une Pinte de sciences, à Trois-Rivières au Québec, au mois de mai 2017. Elle avait pour objectif de vulgariser les connaissances issues de la recherche quant à la dyslexie et la dysorthographe.
- N. Rousseau, B. Stanké, M.-É. Dumont, P. Boyer et Marie-Élaine Desmarais ont présenté une communication au mois d'août 2017, à Toronto, lors du 4^e Colloque annuel des professionnels de l'enseignement.
- N. Rousseau, M. Dumont, S. Paquin, Marie-Élaine Desmarais, B. Stanké et P. Boyer ont été invités à rédiger un écrit scientifique sur *Le sentiment de bien-être subjectif d'élèves dyslexiques et dysorthographiques en situation d'écriture : quel apport des technologies d'aide ? Approche Neuropsychologique des Apprentissages chez l'Enfant*.

- Marie-Élaine Rousseau a collaboré avec N. Rousseau, M. Point, R. Vienneau, et K. Desmarais à la rédaction de l'article scientifique (sous presse) : *Les apports et les limites liés aux pratiques inclusives et la place de la collaboration dans ces pratiques : une métasynthèse*. Il porte sur l'importance de la collaboration au sein des pratiques inclusives. Il sera publié dans la *Revue suisse des sciences de l'éducation*, 39(1).
- Du 28 au 31 juillet 2017, Renée Desjardins a présenté une communication dans le cadre du colloque « Social Media + Society 2017 ». Sa présentation portait sur les croisements entre les médias sociaux et la traduction, et les défis posés par l'automatisation, plus particulièrement. Une publication a suivi cette activité et le texte se trouve à <https://dl.acm.org/citation.cfm?doi=3097286.3097319>
- Renée Desjardins a également soumis une demande dans le cadre du concours Savoir du CRSH, portant sur les médias sociaux, les sciences, et la traductologie. Les résultats du concours seront dévoilés au mois d'avril.
- Renée prépare à présent le prochain numéro de la revue *CuiZine* – publication à confirmer, mais prévue avant la fin de 2017. En raison de nouvelles modalités propres à la licence *Creative Commons*, elle est également en cours de discussions avec l'équipe de l'Université McGill et d'Érudit pour mettre à jour les modalités citées dans les contrats de contributeurs.
- Toujours dans le cadre de ses fonctions en tant que rédactrice en chef de la revue *CuiZine*, Renée a créé un partenariat avec deux étudiantes (doctorantes) de l'Université McGill pour les numéros de la revue prévus pour 2018. *CuiZine* sera la publication de prédilection pour les présentations faites dans le cadre du colloque « Food, Feminism and Fermentation ». L'appel pour les soumissions vient tout juste de prendre fin, mais voici le site sur lequel on peut lire les renseignements pertinents de cette collaboration prometteuse : <http://www.foodfeminismfermentation.com/2017/10/call-for-papers-due-october-10-appel.html>
- Renée a assisté au colloque TEDx University of Winnipeg, tenu à l'Université de Winnipeg, le 29 septembre dernier. Cette participation lui a permis d'entrer en contact avec des collègues de cette université qui travaillent sur certaines thématiques liées à sa recherche (réseautage en recherche). Pour de plus amples renseignements : <http://tedxuniversityofwinnipeg.ca/>
- Renée a participé à l'animation d'un panel portant sur la traduction littéraire dans le cadre de l'événement « Livres en fête » du Winnipeg International Writers' Festival tenu le 29 septembre.
- Renée prépare deux articles de fond avec publication prévue pour 2018 et 2019 respectivement (suite du travail cité dans des rapports antérieurs).
- Elle prépare aussi une présentation pour la conférence « Translation and Disruption » qui se tiendra en novembre, à Portsmouth, en Angleterre.

Autres activités

- Peter Dorrington, Christian Perron et Stéfan Delaquis forment le Comité de liaison DSFM/USB. Ces derniers ont rencontré, dans un esprit collaboratif, la direction générale ainsi que plusieurs directrices et directeurs d'école de la DSFM le 21 septembre 2017, afin de discuter de plusieurs initiatives potentielles. D'autres rencontres sont prévues ultérieurement.
- Le doyen a assisté à la conférence *Le sommeil et la santé mentale* présentée à l'USB par Joseph De Koninck, professeur émérite de l'École de psychologie de l'Université d'Ottawa, le jeudi 21 septembre 2017.
- Le doyen a assisté au lancement du numéro spécial des *Cahiers franco-canadiens de l'Ouest* intitulé «Langue, culture et histoire d'une Amérique francophone plurielle », le vendredi 6 octobre 2017.
- Le doyen a participé à la réunion annuelle de l'Association canadienne des doyennes et des doyens d'éducation (ACDE) à Montréal les 26 et 27 octobre 2017.

**Rapport de l'École technique et professionnelle (ETP)
présenté à la réunion du Sénat de l'Université de Saint-Boniface
le 26 octobre 2017**

Affaires internes

- Le gouvernement du Manitoba participe à une évaluation des collèges et l'École technique et professionnelle a contribué à cette évaluation en rencontrant le consultant responsable de l'étude et en fournissant des données sur ses programmes. De plus, l'École technique et professionnelle procède également à un sondage des diplômés de 2013 dans le cadre de cette étude.
- L'École technique et professionnelle a tenu une journée de réflexion le 6 octobre 2017.

Nouvelles nominations à des comités externes

- Jouwairia Lahboub-Daayf a été nommée au conseil d'administration de la Société de la francophonie manitobaine.
- Mélanie Cwikla est devenue membre du conseil d'administration de la Chambre de commerce francophone de Saint-Boniface et trésorière du conseil d'administration du centre Les Enfants-précieux.

Relations externes

- Mélanie Cwikla a participé à l'assemblée générale annuelle du Consortium *national de développement de ressources pédagogiques en français au collégial* ainsi qu'à l'AGA du même consortium. Elle a également participé à l'assemblée générale annuelle du Réseau des cégeps et des collèges francophones du Canada et a participé à une table ronde sur les impacts économiques des cégeps et des collèges francophones du Canada lors du forum du RCCFC.

Perfectionnement professionnel

- Paulette Trémorin, Erin Vandale, Michelle Vesey et Frédéric Jubinville suivent des cours au niveau du baccalauréat.
- Lisa Roch et Roselle Turenne sont inscrites à des programmes de maîtrise.
- Mélanie Cwikla et Dominique Arbez sont inscrites à des programmes de doctorat.

Rapport soumis par Mélanie Cwikla, directrice de l'ÉTP
Le 18 octobre 2017

Rapport DEP/SPL – octobre 2017

Présenté au Sénat de l'Université de Saint-Boniface

AXE 1

Un environnement de choix pour des études postsecondaires en français

Célébrations DEP / SPL

Cet automne, la DEP célèbre 40 ans de formation continue. Deux séances de porte ouverte ont été offertes, le 6 et le 9 septembre. Une quinzaine d'individus sont passés voir les installations et rencontrer les membres du personnel. Certains se sont prévalus du cours de langue gratuit. La DEP a également souligné le 40^e lors d'un 5 à 7 pour les clients et partenaires. Environ 25 personnes se sont présentées à l'évènement incluant deux anciennes directrices de la DEP, Gisèle Barnabé et Édith Pantel.

Le Service de perfectionnement linguistique a également souligné 25 ans de service aux étudiants en offrant un repas aux étudiantes et aux étudiants de l'établissement dans le Centre étudiant. On estime qu'environ 300 personnes étaient de la partie.

L'École de langues de la DEP

À l'automne 2017, l'USB a offert à nouveau des cours CLIC pour résidents permanents. Une section de NCLC 1/2 et une autre section NCLC 3/4 ont été lancées à un total de 20 apprenants. Les cours sont offerts tous les jours, 15 heures par semaine jusqu'à la fin novembre.

Cette année, le programme de *Français oral* a connu une baisse importante dans le nombre d'inscriptions, soit 40 inscriptions de moins que l'an dernier. Plusieurs facteurs contribuent à cette baisse dont les compressions budgétaires subies par Santé en français qui leur imposent des restrictions dans le nombre de transferts du programme *Le français en milieu de santé* au programme *Français oral*.

Les inscriptions au programme de perfectionnement ont augmenté, une deuxième augmentation de suite. En revanche, le programme de *Français en milieu de santé* a accueilli moins d'inscriptions cet automne que l'an dernier, soit une baisse de 33 %.

Les inscriptions ont augmenté dans le dossier de l'École de la fonction publique (formation en soirée). En comparant la même période de formation (septembre et octobre), les inscriptions des fonctionnaires suivant une formation le jour ont augmenté (69 inscriptions cette année comparativement à 58 inscriptions l'an dernier). Certains apprenants en formation sur le campus de l'USB sont à temps partiel et d'autres à temps plein. Plusieurs contrats qui avaient été accordés à d'autres écoles de langues continuent d'être attribués à l'USB qui s'est distinguée par la qualité des formations qu'elle offre. Quant au programme *Español*, les inscriptions se sont maintenues.

Type de cours ou programme	Inscriptions Automne 2016	Inscriptions Automne 2017
Français oral	228	188
CLIC pour résidents permanents	20	20
Perfectionnement du français	24	30
Le français en milieu de santé	79	53
PFL2	5	19
Español	98	98

Service de perfectionnement linguistique (SPL)

Du 1^{er} septembre au 17 octobre 2017, le Centre de tutorat a enregistré 93 inscriptions, soit une soixantaine d'inscriptions en moins que l'an dernier à la même période. On estime que la baisse dans le nombre d'étudiants internationaux à l'USB explique en partie cette diminution. L'offre de tutorat pour la même période a augmenté malgré tout. Le SPL a offert un total de 344,49 heures de formation réparties comme suit : 265 heures de tutorat en français; 63,49 heures de tutorat en anglais et 16 heures de tutorat en espagnol. Ces chiffres correspondent aux étudiants inscrits et ayant fait au moins une séance de tutorat.

Animation de travaux dirigés et de cours d'anglais langue seconde

L'animation de travaux dirigés continue d'être une composante importante du travail qui se fait au SPL. Voici un aperçu des sections de travaux dirigés dont se charge le SPL cet automne.

FRAN1001L	7 sections (116 étudiants)*
FRAN1091L	4 sections (70 étudiants)
FRAN1111L	2 sections (25 étudiants)
VP1 (cours) AN 001 / ENGL0011	1 section (9 étudiants) – combiné en 2017 en raison de moins d'inscriptions
VP1 (travaux dirigés) AN 001L/ENGL0011L	1 section (9 étudiants) – combiné en 2017 en raison de moins d'inscriptions
VP2 (cours) AN002	1 section (8 étudiants)
VP2 (travaux dirigés) AN002 L	1 section (8 étudiants)
VP2 (cours) ENGL0021	1 section (2 étudiants)
VP2 (travaux dirigés) ENGL0021L	1 section (2 étudiants)
Business communication (travaux dirigés) GMGT 2011L	1 section (12 étudiants)*
AN 106L	4 sections (47 étudiants)*
ENGL1061L	2 sections (20 étudiants)*
EDUB2211L	2 sections (50 étudiants)
PP102L (Programme accéléré EJE) – combiné avec PP103L (Programme accéléré EJE)	1 section (13 étudiants)
FRAN1005L	1 section (13 étudiants)
FR106L	2 sections (28 étudiants)
SPAN1171L	3 sections (42 étudiants)
SPAN 1263L	1 section (7 étudiants)
TOTAL	36 sections

*Le nombre d'étudiants pourrait changer en novembre si les étudiants rayés des cours pour non-paiement des frais de scolarité s'acquittent de leur frais de scolarité.

-Du fait que les cours et travaux dirigés VP1 et VP2 se donnent toute l'année, ils sont sujets à tout changement jusqu'au mois de mars. Par conséquent, les statistiques relatives à ces cours seront mises à jour vers la fin de la session d'hiver.

-PP 102L et PP 103L ont été jumelés en 1 section.

Atelier d'intégration de la langue

Entre la fin août 2016 et le début novembre 2016, voici les ateliers d'intégration qui ont été offerts dans divers cours universitaires et collégiaux

Plagiat et normes APA	11 (un atelier est prévu le 8 novembre)
Prise de notes	6
Antidote	1
Mémorisation	1
Malhonnêteté relative aux études	1
TOTAL	20

AXE 2

Promotion d'une culture de recherche

La Division de l'éducation permanente s'engage à participer pleinement à la promotion d'une culture de recherche au sein de l'établissement et à faire rayonner l'établissement sur la scène nationale.

- ✓ En aout 2016, Aileen Clark a été nommée coprésidente du comité d'évaluation de la recherche de la CAUCE (Canadian Association of University Continuing Education Research and Scholarship Committee).
- ✓ La directrice de la DEP continue de participer à titre de membre du conseil d'administration aux rencontres mensuelles de l'ACDEAULF (Association canadienne d'éducation des adultes des universités de langue française). Elle siège également au comité organisateur des Journées d'étude qui se tiendront à l'USB le 6 et 7 juin 2018.

AXE 3

La gestion stratégique du recrutement

Même si les cours universitaires au secondaire font partie des cours crédités de l'USB, la DEP continue d'en assurer la coordination. Dès cette année, seulement le contenu postsecondaire peut être livré dans le contexte secondaire ce qui veut dire qu'il n'est plus possible d'imbriquer le FRAN1001 dans le cours obligatoire 40s. L'impact du changement sur la définition d'un cours à double reconnaissance de crédit s'est fait ressentir cette année. Cet automne, l'USB n'offre aucun cours de français dans les écoles. Il y a tout de même 20 personnes inscrites au cours de PSYC 1211/1221 à Garden City pour l'automne et on prévoit l'offre de deux sections du FRAN1001 à l'hiver, la première au Collège Garden City, la deuxième au Collège Jeanne-Sauvé.

Au cours de l'été 2017, il y a eu plus d'inscriptions aux programmes jeunesse organisés par la DEP. Une augmentation importante s'est fait sentir au programme *Tu parles!* du fait que le ministère d'IRCC a parrainé 35 jeunes résidents au cours de l'été. En ce qui a trait à Camplus été, une augmentation importante dans le nombre d'inscriptions s'explique en partie du fait qu'on a lancé la publicité plus tôt cette année, permettant à la DEP d'être concurrentielle avec d'autres organismes qui offrent des camps d'été. Le tableau comparatif suivant brosse un portrait complet des programmes.

Nom du programme (avec le groupe d'âge)	2016	2017
Camplus sur campus été (6 à 11 ans)	130	172
Tu parles (7 à 12 ans)	64	142
Explore printemps (adultes)	36	36 (34 boursiers, 2 non-boursiers)

AXE 4

Engagement dans la communauté

Cet automne, l'USB poursuit la mise en œuvre du plan d'action découlant de l'analyse des besoins auprès des employeurs du Manitoba en matière de formation continue. Les domaines de l'éducation, de travail social, de tourisme et de ressources humaines feront partie des pistes exploratoires au cours de la prochaine année.

*Aileen Clark, directrice de la DEP, du SPL et du Centre de ressources en français juridique
Soumis au Sénat de l'USB le 18 octobre 2017*

**Rapport de l'École des sciences infirmières et des études de la santé
présenté au Sénat de l'Université de Saint-Boniface
Le 18 octobre 2017**

Évaluation des programmes

- ESIES se prépare pour faire demande d'agrément avec l'Association canadienne des écoles des sciences infirmières (ACESI). Daniel Gagné, Patricia Bourrier, Diane Pineau, Cora-Andrée Martin, Darcelle Vigier et Madeleine Baril sont les membres de l'équipe qui travaillent pour déposer la demande le 24 novembre 2017. Dr. Francine Girard, ancienne doyenne de l'Université de Montréal assiste à la préparation de la demande d'agrément à l'ACESI. Des réunions sont planifiées chaque semaine afin de respecter l'échéancier.
- Dr Katherine Hyndman collabore avec ESIES pour faire un plan conceptuel et stratégique en vue du renouvellement des agréments avec OIIM et OIIAM le 16 octobre.
- L'ordre des infirmiers infirmières auxiliaires du Manitoba (OIIAM) rencontre Daniel Gagné et Madeleine Baril le 27 octobre en préparation pour la revue de l'ordre en 2018.
- L'ordre des infirmiers infirmières du Manitoba (OIIM) rencontre Patricia Bourrier, Daniel Gagné et Madeleine Baril le 30 octobre 2017 en préparation pour la revue de l'ordre en 2018.
- Puisque le plan stratégique pour l'ESIES se termine en 2018, ESIES est à la recherche d'une consultante pour aider à renouveler le plan stratégique pour 2018-2021.
- L'ensemble du corps professoral se rassemble le 20 septembre pour discuter des enjeux entourant le succès des étudiants au programme du diplôme en sciences infirmières auxiliaires et plusieurs solutions sont offertes. Le recrutement est essentiel à son succès.

Comités

- L'ESIES, le comité de direction d'ESIES, le comité de curriculum et le comité des politiques et procédures se rencontrent chaque mois pour assurer l'amélioration des programmes et compléter les changements nécessaires avant les revues des Ordres.
- En collaboration avec Peter Dorrington et le département de finances, trois réunions ont eu lieu pour planifier la réduction de la charge d'enseignement de 24 à 18 crédits, l'embauche du professeur responsable des stages et les postes à temps partiel de supervision des stages et laboratoires.
- Le comité pour la semaine d'orientation des étudiants 2018 s'est rencontré le 12 octobre.
- ESIES a participé aux deux réunions du comité de transition.
- Madeleine Baril a participé à la rencontre annuelle du grand Comité d'harmonisation des services première ligne de l'USB.
- La direction prépare la réunion du comité consultatif qui aura lieu le 25 octobre.

Relations externes

- Daniel Gagné participe au comité de sélection d'un nouveau doyen ou doyenne.
- Le 14 août, l'ESIES a accueilli Deb Elias et Katherine Stanfield de l'OIIM pour discuter le rapport d'évaluation de 2015.
- Le 3 octobre, Daniel Gagné et Madeleine Baril ont participé à la réunion provinciale du Diploma Nursing Program.
- Madeleine Baril a rencontré Dr Dean Care, doyen de la faculté des sciences infirmières de l'université de Brandon, le 29 septembre et Francine Girard, ancienne doyenne de l'Université de Montréal le 5 octobre.

- Daniel Gagné devient évaluateur d'agrément avec l'Association des écoles des sciences infirmières.

Perfectionnement professionnel

- Jacqueline Avanthay-Strus et Anne-Lise Costeux sont inscrites à des programmes de maîtrise.
- Blandine Kapita-Kama a complété un cours de 3 crédits en certification dans l'éducation des adultes avec TÉLUQ et en commence un deuxième.
- Jacqueline Avanthay-Strus a participé à une session sur le « Medical Cannabis ».
- Darcelle Vigier a participé à la deuxième journée de la conférence de soins palliatifs, 26th Annual Provincial Palliative Care Conference à Winnipeg le 16 septembre 2017.
- Darcelle Vigier et Madeleine Baril ont participé à une session avec l'équipe qui travaille pour la mort médicalement assistée.
- Patricia Bourrier et Madeleine Baril ont participé à une journée d'éducation interprofessionnelle avec l'OIIAM, OIIM et OIIPM le 12 septembre.
- Daniel Gagné s'est rendu à Saskatoon pour la réunion de programmes en DSIA le 17 octobre 2017.
- Patricia Bourrier se rend à Gatineau (Québec) pour une « Retraite sur la recherche destinée aux infirmiers enseignants » offerte par ACESI le 26 et 27 octobre

Comité pour l'éthique de la recherche avec des sujets humains (CÉRSH)

Rapport annuel 2016-2017

Membres du CÉRSH

Peter Dorrington, président
Jacob Atangana-Abé
Michael Dickman

1) Comité d'éthique de la recherche (CÉR) : Mandats selon les catégories de membres et composition du comité

Le CÉRSH a entériné la majorité des recommandations soumises par le CÉR en lien avec les mandats selon les catégories de membres. Les changements sont indiqués en gras.

1.1) Mandats selon les catégories de membres

Mandats en vigueur :

Mandat d'un membre régulier : trois ans, renouvelable une fois ;
Mandat d'un membre de la communauté : trois ans, renouvelable une fois ;
Mandat d'un juriste : deux ans, renouvelable indéfiniment ;
Mandat du représentant de l'AEUSB : un an.

Mandats révisés :

Mandat d'un membre régulier : trois ans, renouvelable **deux** fois ;
Mandat d'un membre de la communauté : trois ans, renouvelable **indéfiniment** ;
Mandat d'un juriste : deux ans, renouvelable indéfiniment ;
Mandat d'un représentant de l'AEUSB : un an ;
Le Responsable de la recherche, Bureau de la recherche, est membre d'office.

1.2) Composition du CÉR

Le CÉRSH a également entériné, presque dans leur ensemble, les recommandations du CÉR quant à la composition du comité. Halimatou Ba, dont le troisième mandat arrive à échéance, est prolongée d'un an en raison de l'absence d'un autre membre pour un congé sabbatique.

En 2017-18, les membres sont :

Nom		1e mandat	2e mandat	3e mandat	
Antoine Cantin-Brault	Président	2014-2017	2017-2020		
Halimatou Ba		2008-2011	2011-2014	2014-2017	2017-2018
Hélène Archambault		2017-2020			
Nicolas Bouffard		2012-2015	2015-2018		
Patricia Bourrier		2015-2018			
Annabel Levesque		2016-2019			
Laura Sims		2017-2020			
Joanne Dumaine	Communauté	2007-2010	2010-2013	2013-2016	2017-2020
Guy Jourdain	Juriste	2015-2018			
Julien Bédard	Juriste	2017-2019			
Membre étudiant	AÉUSB				
Bureau de la recherche	Membre d'office				

2) Dossiers traités par le CÉR

De septembre 2016 à août 2017, le Comité d'éthique de la recherche a traité 19 dossiers.

3) Politiques et procédures du CÉR

Le CÉR juge opportun de revoir à nouveau les directives et formulaires afin de mieux faire connaître les exigences en matière d'éthique auprès du corps professoral et, ce faisant, appuyer les individus qui soumettent une demande. Il entame également une étude des procédures qui sera soumise cet automne au CÉRSH.

Le président, CÉRSH

Peter Dorrington

Rapport du Bureau de direction
au Sénat de l'Université de Saint-Boniface

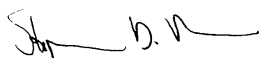
À sa rencontre du 20 octobre 2017, le Bureau de direction du Sénat de l'Université de Saint-Boniface a étudié question suivante :

1. Statuts et règlements du Sénat de l'Université de Saint-Boniface
Les membres du Bureau de direction ont revu et discuté la nouvelle structure proposée du Sénat et les changements proposés aux *Statuts et règlements du Sénat de l'Université de Saint-Boniface* pour y inclure l'École des sciences infirmières et des études de la santé.

AVIS DE MOTION :

Que le Bureau de direction recommande l'adoption des modifications proposées aux *Statuts et règlements du Sénat de l'Université de Saint-Boniface*.

L'avis de motion sera déposé à la rencontre régulière du Sénat du 26 octobre 2017 et débattu lors de la rencontre extraordinaire du 24 novembre 2017.



Rapport soumis par
Stéphane Dorge, secrétaire général
le 20 octobre 2017



Université de
Saint-Boniface

Statuts et règlements
du Sénat de
l'Université de Saint-Boniface

(1^{er} septembre 2012)
modifiés le 25 septembre 2014
modifiés le ____ 2017

Table des matières

Article 1 – Définitions	1
Article 2 – Nature et composition du Sénat	1
2.1 Nature	1
2.2 Composition	2
Article 3 – Élections et durée du mandat du Sénat	3
3.1 Élections	3
3.2 Durée du mandat	3
Article 4 – Buts généraux du Sénat	4
Article 5 – Pouvoirs du Sénat	4
Article 6 – Réunions du Sénat	5
6.1 Convocation	5
6.2 Quorum	5
6.3 Réunion ordinaire	5
6.4 Réunion extraordinaire	5
6.5 Procédures d'assemblée	5
Article 7 – Conseils pédagogiques du Sénat	6
7.1 Composition	6
7.2 Fonctions	7
7.3 Secrétariat	7
7.4 Réunion ordinaire	7
7.5 Réunion extraordinaire	8
7.6 Les comités de direction des conseils pédagogiques	8
7.6.1 Comité de direction du Conseil de la Faculté des arts et de la Faculté des sciences	8
7.6.1.1 Composition	8
7.6.1.2 Fonctions	8
7.6.1.3 Secrétariat	9
7.6.1.4 Réunion ordinaire	9
7.6.1.5 Réunion extraordinaire	9
7.6.2 Comité de direction du Conseil de la Faculté d'éducation et des études professionnelles	9
7.6.2.1 Composition	9
7.6.2.2 Fonctions	9
7.6.2.3 Secrétariat	10
7.6.2.4 Réunion ordinaire	10
7.6.2.5 Réunion extraordinaire	10
7.6.3 Comité de direction du Conseil de l'École technique et professionnelle	10
7.6.3.1 Composition	10
7.6.3.2 Fonctions	10
7.6.3.3 Secrétariat	11
7.6.3.4 Réunion ordinaire	11
7.6.3.5 Réunion extraordinaire	11
7.6.4 Comité de direction du Conseil de l'École des sciences infirmières et des études de la santé	11
7.6.4.1 Composition	11
7.6.4.2 Fonctions	12
7.6.4.3 Secrétariat	12
7.6.4.4 Réunion ordinaire	12
7.6.4.5 Réunion extraordinaire	12

Article 8 – Bureau de direction du Sénat	12
8.1 Pouvoirs.....	12
8.2 Composition	13
8.3 Réunions.....	13
8.4 Quorum	13
8.5 Durée du mandat.....	13
Article 9 – Comités permanents du Sénat	13
9.1 Le Comité d'étude des cours et des programmes (CECP)	13
9.1.1 Pouvoirs	13
9.1.2 Composition.....	14
9.1.3 Présidence	14
9.1.4 Secrétariat	14
9.1.5 Réunions	15
9.1.6 Durée du mandat	15
9.1.7 Quorum	15
9.1.8 Procédure	15
9.2 Le Comité de mérite.....	15
9.2.1 Pouvoirs	15
9.2.2 Confidentialité	15
9.2.3 Composition.....	15
9.2.4 Présidence	16
9.2.5 Secrétariat	16
9.2.6 Réunions	16
9.2.7 Durée du mandat	16
9.2.8 Quorum	16
9.2.9 Procédure	16
9.3 Le Comité d'appel	17
9.3.1 Pouvoirs	17
9.3.2 Composition.....	17
9.3.3 Demandes d'appel	17
9.3.4 Présidence	18
9.3.5 Secrétariat	18
9.3.6 Réunions	18
9.3.7 Durée du mandat	18
9.3.8 Quorum	18
9.3.9 Procédures d'appel	18
9.3.10 Audiences	19
9.3.11 Rapport annuel	20
9.4 Le Comité de la bibliothèque.....	20
9.4.1 Pouvoirs	20
9.4.2 Composition.....	21
9.4.3 Présidence	21
9.4.4 Secrétariat	21
9.4.5 Réunions	21
9.4.6 Quorum	21
9.4.7 Procédure	21
9.4.8 Durée du mandat	21
9.5 Le Comité de développement de la recherche	22
9.5.1 Pouvoirs	22
9.5.2 Composition.....	22
9.5.3 Présidence	23
9.5.4 Secrétariat	23
9.5.5 Réunions	23

9.5.6	Quorum	23
9.5.7	Procédure	23
9.5.8	Durée du mandat	23
9.6	Le Comité pour l'éthique de la recherche avec des sujets humains	23
9.6.1	Pouvoirs	23
9.6.2	Composition	24
9.6.3	Présidence	24
9.6.4	Secrétariat	24
9.6.5	Réunions	25
9.6.6	Quorum	25
9.6.7	Procédure	25
9.6.8	Durée du mandat	25
Article 10	– Comités spéciaux	25
Article 11	– Application et modification des Statuts et règlements	25
11.1	Entrée en vigueur	25
11.2	Amendements aux Statuts et règlements	25

ÉBAUCHE

Article 1 – DÉFINITIONS

Dans le présent règlement :

- « CER » : Désigne le Comité d'éthique de la recherche.
- « Conseil pédagogique » : L'école des sciences infirmières et des études de la santé, L'École technique et professionnelle, la Faculté des arts et la Faculté des sciences, la Faculté d'éducation et des études professionnelles possèdent un conseil pédagogique.
- « Département » : Désigne une unité académique et administrative qui fait partie d'une faculté ou de l'École technique et professionnelle (ETP). Il regroupe des professeurs et des professeurs d'une même discipline ou de disciplines différentes.
- « Direction facultaire » : La direction de chaque regroupement facultaire (Faculté d'éducation et des études professionnelles, Faculté des arts et Faculté des sciences) comprend normalement une doyenne ou un doyen par regroupement et un vice-doyen ou une vice-doyenne pour chaque faculté ou un directeur ou une directrice dans le cas des études professionnelles.
- « École » : Désigne une unité universitaire et administrative faisant normalement partie d'une faculté et qui regroupe des professeurs et professeurs dans au moins un champ d'études professionnelles donné.
- « ESIES » : Désigne l'École des sciences infirmières et des études de la santé
- « ETP » : Désigne l'École technique et professionnelle.
- « Faculté » : Désigne une unité universitaire et administrative qui regroupe des départements ou des écoles et qui représente des disciplines et des champs d'études connexes.
- « Personnel enseignant » : Personnel à temps plein qui enseigne une matière à l'intérieur d'un programme collégial ou universitaire.
- « Université » : Désigne l'Université de Saint-Boniface.

Article 2 – NATURE ET COMPOSITION DU SÉNAT

2.1 NATURE

Le Sénat de l'Université a la responsabilité générale de toutes les questions de nature académique. Le Sénat décide de la politique pédagogique de l'Université. Il détient le pouvoir de conduire, de diriger et de réglementer toutes les affaires de l'Université relatives à l'enseignement et à la recherche. Sa structure reflète la collégialité et assure la participation des membres du personnel enseignant et des étudiantes et étudiants.

2.2 COMPOSITION

Le Sénat est composé :

- a) de membres nommés d'office et ayant droit de vote, au nombre de **huit (8)**, dont :
 - a.1 la rectrice ou le recteur en sa qualité de présidente ou de président du Sénat;
 - a.2 la vice-rectrice ou le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche en sa qualité de vice-présidente ou de vice-président du Sénat;
 - a.3 la directrice ou le directeur de l'École technique et professionnelle;
 - a.4 la directrice ou le directeur de la Division de l'éducation permanente;
 - a.5 **la doyenne ou le doyen de l'École des sciences infirmières et des études de la santé**
 - a.6 la doyenne ou le doyen de la Faculté des arts et de la Faculté des sciences;
 - a.7 la doyenne ou le doyen de la Faculté d'éducation et des études professionnelles;
 - a.8 la vice-rectrice ou le vice-recteur à l'administration et aux ressources.
- b) d'un membre nommé d'office et ayant droit de vote uniquement à l'égard des questions liées aux affaires universitaires, au nombre de un (1), dont :
 - b.1 la présidente ou le président de l'Université du Manitoba (ou sa ou son mandataire);
- c) de membres élus parmi le personnel enseignant et ayant droit de vote, au nombre de **vingt-quatre (24)**;
- d) de membres du personnel enseignant nommés par l'Association des professeurs universitaires et ayant droit de vote, au nombre de deux (2);
- e) de membres nommés parmi la population étudiante par l'Association étudiante de l'Université de Saint-Boniface (AEUSB) et ayant droit de vote, au nombre de **quatre (4)**, dont un de la Faculté des arts ou de la Faculté des sciences, un de la Faculté d'éducation ou des Écoles professionnelles, un de l'École technique et professionnelle **et un de l'École des sciences infirmières et des études de la santé**;
- f) de membres nommés d'office et n'ayant pas droit de vote, mais le droit de parole, au nombre de huit (8), dont :
 - e.1 la directrice générale ou le directeur général de l'AEUSB;
 - e.2 la ou le registraire;
 - e.3 la secrétaire générale ou le secrétaire général en tant que secrétaire du Sénat;
 - e.4 la coordonnatrice ou le coordonnateur du Service de perfectionnement linguistique;
 - e.5 la directrice ou le directeur des Services aux étudiantes et aux étudiants;
 - e.6 la directrice ou le directeur du Bureau de développement;
 - e.7 une représentante ou un représentant du **Service d'orientation pédagogique**;
 - e.8 la directrice ou le directeur de la bibliothèque.
- g) Les membres du personnel de l'Université ont le droit d'assister aux réunions du Sénat en tant qu'observateurs (et n'ayant pas le droit de vote), à l'exception des sessions à huis clos, et d'autres situations où la confidentialité s'impose.

Article 3 – ÉLECTIONS ET DURÉE DU MANDAT DU SÉNAT

3.1 ÉLECTIONS

Les élections des membres élus parmi le Personnel enseignant sont déterminées de la façon suivante :

- a) neuf (9) membres élus parmi les personnes qui composent la Faculté des arts et la Faculté des sciences;
- b) neuf (9) membres élus parmi les personnes qui composent la Faculté d'éducation et des études professionnelles;
- c) trois (3) membres élus parmi les personnes qui composent l'École technique et professionnelle;
- d) trois (3) membres élus parmi les personnes qui composent l'École des sciences infirmières et des études de la santé;
- e) les deux (2) membres du personnel enseignant sont nommés par l'Association des professeurs universitaires avant la première rencontre du Sénat de l'année académique (rencontre du mois de septembre);
- f) l'élection des membres du Personnel enseignant au Sénat relève des Conseils pédagogiques;
- g) toute personne membre d'un Conseil pédagogique peut voter lors des élections;
- h) les élections doivent se tenir avant la première rencontre de l'année académique du Sénat (rencontre du mois de septembre);
- i) si un poste devient vacant en cours de mandat, il est pourvu à la suite d'élections complémentaires;
- j) les quatre (4) étudiants ou étudiantes membres du Sénat sont nommés par l'AEUSB avant la première rencontre du Sénat de l'année académique (rencontre du mois de septembre).

3.2 DURÉE DU MANDAT

3.2.1 Les mandats des membres du Sénat sont régis par les règles suivantes :

- a) le mandat des étudiantes et des étudiants élus au Sénat est d'un an et est renouvelable;
- b) le mandat des membres du personnel enseignant élus au Sénat est de deux (2) ans et est renouvelable;
- c) l'année du Sénat commence à la date de la rencontre du Sénat en septembre et se termine à la date précédant la rencontre du Sénat au mois de septembre de l'année subséquente.

3.2.2 Les membres du Sénat ne peuvent déléguer leur droit de vote.

3.2.3 Cessent de faire partie du Sénat :

- a) les membres qui perdent la qualité leur donnant droit de siéger au Sénat;
- b) les membres qui démissionnent du Sénat;
- c) les membres qui manquent, sans motivation, quatre (4) réunions au cours d'une même année.

3.2.4 Dans le cas des postes comblés par élection ou nomination, les successeurs des personnes qui cessent d'être membres du Sénat pour les raisons énumérées ci-dessus sont nommés ou élus pour la durée non écoulée du mandat de leur prédécesseur.

3.2.5 Afin d'assurer la continuité, tout membre dont la durée de mandat est écoulée peut demeurer en poste, jusqu'à la rencontre suivante inclusivement, en attendant la nomination de son successeur.

Article 4 – BUTS GÉNÉRAUX DU SÉNAT

Les buts généraux du Sénat sont les suivants :

- a) assurer un débat ouvert sur les questions académiques;
- b) promouvoir et maintenir des normes d'excellence;
- c) assurer la mise en œuvre des règlements du Sénat;
- d) assurer la communication et la collégialité dans les procédures conformément aux besoins de la communauté de l'Université;
- e) promouvoir le développement de la mission et de la vision de l'Université.

Article 5 – POUVOIRS DU SÉNAT

Le Sénat assume les responsabilités suivantes :

- a) établit ses propres règles de procédure et, notamment, fixe son quorum;
- b) crée les comités qu'il juge nécessaires, notamment, des comités permanents;
- c) étudie et établit les cours et les programmes d'études, notamment, les exigences pour l'admission, les examens et l'obtention de grades, de certificats et de diplômes;
- d) recommande au Bureau des gouverneurs l'établissement d'autres facultés, écoles, départements, chaires et cours ou leur modification;
- e) détermine les grades, les grades honorifiques, les certificats et les diplômes que l'Université décerne et précise qui peut en être récipiendaire;

- f) accorde des bourses, des médailles et des prix;
- g) recommande au Bureau des gouverneurs la conclusion d'accords afin que soient élaborés et offerts des programmes universitaires mixtes;
- h) prend des mesures disciplinaires internes à l'égard de la conduite des étudiants qui a trait à leurs activités universitaires, y compris expulser ou suspendre ceux-ci pour un motif valable;
- i) adopte des règles régissant les activités des membres du personnel enseignant et des étudiants qui ont des répercussions sur l'aspect scolaire de la vie universitaire;
- j) entend et tranche les appels que les étudiants interjettent à l'égard de leur scolarité, selon ce qu'il juge approprié;
- k) étudie les autres questions qu'il considère comme appropriées pour atteindre les objectifs de l'Université et faire des recommandations au Bureau des gouverneurs à leur sujet.

Article 6 – RÉUNIONS DU SÉNAT

6.1 CONVOCATION

L'avis de convocation doit être envoyé par la poste, par télécopieur ou par courrier électronique au moins soixante-douze (72) heures avant la date de la réunion. Il doit être accompagné du projet d'ordre du jour de la réunion ainsi que de toute correspondance et de tout document se rapportant aux questions inscrites à l'ordre du jour. Le calendrier des réunions et les ordres du jour proposés sont affichés sur le Partage H, sous « Sénat ».

6.2 QUORUM

Le quorum des réunions est de 50 % des membres ayant le droit de vote. Aucune substitution des membres n'est permise. Entre le 1^{er} mai et le 1^{er} septembre, le nombre de membres requis aux fins de calcul du quorum exclut les étudiantes et les étudiants. Cependant, ceux-ci continuent d'être membres du Sénat pendant cette période.

6.3 RÉUNION ORDINAIRE

Le Sénat tient au moins quatre (4) réunions ordinaires par année académique.

6.4 RÉUNION EXTRAORDINAIRE

La ou le secrétaire du Sénat convoque des réunions extraordinaires à la demande de la présidente ou du président ou s'il reçoit une demande écrite en ce sens d'au moins quatre (4) membres du Sénat. La convocation d'une réunion extraordinaire se fait conformément à l'article 6.1.

6.5 PROCÉDURES D'ASSEMBLÉE

Le Code Morin fait autorité dans toutes les questions de procédures qui n'apparaissent pas dans les Statuts et règlements du Sénat.

Article 7 – CONSEILS PÉDAGOGIQUES DU SÉNAT

Les quatre (4) Conseils pédagogiques du Sénat sont :

- a) le Conseil de la Faculté des arts et de la Faculté des sciences;
- b) le Conseil de la Faculté d'éducation et des études professionnelles;
- c) le Conseil de l'École technique et professionnelle;
- d) le Conseil de l'École des sciences infirmières et des études de la santé.

7.1 COMPOSITION

7.1.1 Le Conseil de la Faculté des arts et de la Faculté des sciences est composé des membres suivants :

- a) la doyenne ou le doyen, qui assume la présidence, d'office;
- b) le Personnel enseignant, le personnel enseignant à temps plein et à temps partiel et les chargés de cours de la Faculté des arts et de la Faculté des sciences;
- c) une étudiante ou un étudiant de chaque Département de la Faculté des arts et de la Faculté des sciences, nommés par l'AEUSB;
- d) toute autre personne désignée par le Conseil.

7.1.2 Le Conseil de la Faculté d'éducation et des études professionnelles est composé des membres suivants :

- a) la doyenne ou le doyen, qui assume la présidence, d'office;
- b) le Personnel enseignant, le personnel enseignant à temps plein et à temps partiel et les chargés de cours de la Faculté d'éducation et des études professionnelles;
- c) une étudiante ou un étudiant de la Faculté d'éducation et une étudiante ou un étudiant de chacune des Écoles professionnelles, nommés par l'AEUSB;
- d) toute autre personne désignée par le Conseil.

7.1.3 Le Conseil de l'École technique et professionnelle est composé des membres suivants :

- a) la directrice ou le directeur, qui assume la présidence, d'office;
- b) le Personnel enseignant, le personnel enseignant à temps plein et à temps partiel et les chargés de cours de l'École technique et professionnelle;
- c) une étudiante ou un étudiant de chaque Département de l'École technique et professionnelle;
- d) toute autre personne désignée par le Conseil.

7.1.4 Le Conseil de l'École des sciences infirmières et des études de la santé est composé des membres suivants :

- a) la doyenne ou le doyen, qui assume la présidence, d'office;
- b) le Personnel enseignant, le personnel enseignant à temps plein et à temps partiel et les chargés de cours de l'École des sciences infirmières et des études de la santé;
- c) une étudiante ou un étudiant de chaque programme d'études de l'École des sciences infirmières et des études de la santé;
- d) toute autre personne désignée par le Conseil.

7.1.5 Il est loisible au recteur ou à la rectrice, au vice-recteur ou à la vice-rectrice à l'enseignement et à la recherche ou à leurs représentants et représentantes de siéger aux assemblées de n'importe quel conseil pédagogique.

7.2 FONCTIONS

- a) fait des recommandations au Sénat, lui-même ou par l'intermédiaire des comités compétents du Sénat, relativement à toute question d'ordre pédagogique intéressant les facultés, écoles et départements qu'il représente;
- b) conseille la doyenne ou le doyen ou la directrice ou le directeur dans les questions ayant trait au bon fonctionnement de la Faculté, de l'École ou du Département;
- c) veille à l'application des règlements du Sénat à la Faculté, à l'ETP ou à l'ESIES;
- d) recommande à la doyenne ou au doyen ou à la directrice ou au directeur, l'adoption de règlements pour la régie interne de la faculté, de l'ETP ou de l'ESIES;
- e) achemine au Comité d'étude des cours et des programmes les nouveaux cours et programmes élaborés par les départements ou par les membres de leur Faculté ou École respective;
- f) élit des membres au Sénat et nomme des représentants ou représentantes aux divers comités permanents du Sénat;
- g) recommande la création, au besoin, de départements ou d'écoles au sein des regroupements facultaires, de l'ETP ou de l'ESIES.

7.3 SECRÉTARIAT

Le ou la secrétaire du conseil pédagogique relève directement de la doyenne ou du doyen ou de la directrice ou du directeur; la rédaction des procès-verbaux provisoires des réunions du conseil lui incombe.

7.4 RÉUNION ORDINAIRE

Les Conseils pédagogiques tiennent au moins deux (2) réunions ordinaires par année académique.

7.5 RÉUNION EXTRAORDINAIRE

Le président ou la présidente du conseil pédagogique peut convoquer à tout moment une réunion extraordinaire du conseil pédagogique par préavis minimal de soixante-douze (72) heures. La présidente ou le président doit convoquer une réunion quand cinq (5) membres en font la demande par écrit. L'avis énonce le but de la réunion et l'ordre du jour est établi en fonction de ce but.

7.6 LES COMITÉS DE DIRECTION DES CONSEILS PÉDAGOGIQUES

Chaque Conseil pédagogique possède un comité de direction.

7.6.1 Comité de direction du Conseil de la Faculté des arts et de la Faculté des sciences

7.6.1.1 COMPOSITION

Le Comité de direction du Conseil de la Faculté des arts et de la Faculté des sciences est composé des membres suivants :

- a) la doyenne ou le doyen qui assume la présidence, d'office;
- b) la vice-doyenne ou le vice-doyen de chaque Faculté;
- c) quatre (4) membres du personnel enseignant élus au Sénat parmi les personnes qui composent la Faculté des arts et la Faculté des sciences;
- d) une étudiante ou un étudiant de la Faculté des arts ou de la Faculté des sciences siégeant au Sénat;
- e) toute autre personne désignée par le Comité de direction.

7.6.1.2 FONCTIONS

- a) agence et coordonne les activités de l'ensemble des Facultés;
- b) recommande au Conseil les cours à offrir;
- c) reçoit les recommandations et les demandes des membres du Conseil et en assure le suivi approprié;
- d) reçoit les projets de nouveaux cours et de nouveaux programmes et les achemine vers le Conseil;
- e) règle les affaires courantes dont il s'acquitte entre les réunions du Conseil;
- f) établit le projet d'ordre du jour des réunions du Conseil;
- g) accomplit toute autre tâche que lui délègue le Conseil.

7.6.1.3 SECRÉTARIAT

Le ou la secrétaire du comité de direction relève directement de la doyenne ou du doyen; la rédaction des procès-verbaux provisoires des réunions du comité de direction lui incombe.

7.6.1.4 RÉUNION ORDINAIRE

Le Comité de direction du Conseil de la Faculté des arts et de la Faculté des sciences tient au moins quatre (4) réunions ordinaires par année académique.

7.6.1.5 RÉUNION EXTRAORDINAIRE

Le président ou la présidente du Comité de direction du Conseil de la Faculté des arts et de la Faculté des sciences peut convoquer à tout moment une réunion extraordinaire du Comité de direction par préavis minimal de soixante-douze (72) heures. La présidente ou le président doit convoquer une réunion quand trois (3) membres en font la demande par écrit. L'avis énonce le but de la réunion et le projet d'ordre du jour est établi en fonction de ce but.

7.6.2 Comité de direction du Conseil de la Faculté d'éducation et des études professionnelles

7.6.2.1 COMPOSITION

Le Comité de direction du Conseil de la Faculté d'éducation et des études professionnelles est composé des membres suivants :

- a) la doyenne ou le doyen qui assume la présidence, d'office;
- b) la vice-doyenne ou le vice-doyen de l'éducation et la directrice ou le directeur de chaque École professionnelle;
- c) quatre (4) membres du personnel enseignant élus au Sénat parmi les personnes qui composent la Faculté d'éducation et des études professionnelles;
- d) une étudiante ou un étudiant de la Faculté d'éducation ou des Écoles professionnelles siégeant au Sénat;
- e) toute autre personne désignée par le Comité de direction.

7.6.2.2 FONCTIONS

- a) agence et coordonne les activités de la Faculté;
- b) recommande au Conseil les cours à offrir;
- c) reçoit les recommandations et les demandes des membres du Conseil et en assure le suivi approprié;
- d) reçoit les projets de nouveaux cours et de nouveaux programmes et les achemine vers le Conseil;

Le Sénat

- e) règle les affaires courantes dont il s'acquitte entre les réunions du Conseil;
- f) établit le projet d'ordre du jour des réunions du Conseil;
- g) accomplit toute autre tâche que lui délègue le Conseil.

7.6.2.3 SECRÉTARIAT

Le ou la secrétaire du comité de direction relève directement de la doyenne ou du doyen; la rédaction des procès-verbaux provisoires des réunions du comité de direction lui incombe.

7.6.2.4 RÉUNION ORDINAIRE

Le Comité de direction du Conseil de la Faculté d'éducation et des études professionnelles tient au moins quatre (4) réunions ordinaires par année académique.

7.6.2.5 RÉUNION EXTRAORDINAIRE

Le président ou la présidente du Comité de direction du Conseil de la Faculté d'éducation et des études professionnelles peut convoquer à tout moment une réunion extraordinaire du Comité de direction par préavis minimal de soixante-douze (72) heures. La présidente ou le président doit convoquer une réunion quand trois (3) membres en font la demande par écrit. L'avis énonce le but de la réunion et le projet d'ordre du jour est établi en fonction de ce but.

7.6.3 Comité de direction du Conseil de l'École technique et professionnelle

7.6.3.1 COMPOSITION

Le Comité de direction du Conseil de l'École technique et professionnelle est composé des membres suivants :

- a) la directrice ou le directeur qui assume la présidence, d'office;
- b) la coordonnatrice ou le coordonnateur de chaque Département;
- c) **trois (3)** membres du personnel enseignant élus au Sénat parmi les personnes qui composent l'École technique et professionnelle;
- d) une étudiante ou un étudiant de l'ETP siégeant au Sénat;
- e) toute autre personne désignée par le Comité de direction.

7.6.3.2 FONCTIONS

- a) agence et coordonne les activités de l'ensemble des départements;
- b) recommande au Conseil les cours à offrir;

Le Sénat

- c) reçoit les recommandations et les demandes des membres du Conseil et en assure le suivi approprié;
- d) reçoit les projets de nouveaux cours et de nouveaux programmes et les achemine vers le Conseil;
- e) règle les affaires courantes dont il s'acquitte entre les réunions du Conseil;
- f) établit le projet d'ordre du jour des réunions du Conseil;
- g) accomplit toute autre tâche que lui délègue le Conseil.

7.6.3.3 SECRÉTARIAT

Le ou la secrétaire du comité de direction relève directement de la directrice ou du directeur; la rédaction des procès-verbaux provisoires des réunions du comité de direction lui incombe.

7.6.3.4 RÉUNION ORDINAIRE

Le Comité de direction du Conseil de l'École technique et professionnelle tient au moins quatre (4) réunions ordinaires par année académique.

7.6.3.5 RÉUNION EXTRAORDINAIRE

Le président ou la présidente du Comité de direction du Conseil de l'École technique et professionnelle peut convoquer à tout moment une réunion extraordinaire du Comité de direction par préavis minimal de soixante-douze (72) heures. La présidente ou le président doit convoquer une réunion quand trois (3) membres en font la demande par écrit. L'avis énonce le but de la réunion et le projet d'ordre du jour est établi en fonction de ce but.

7.6.4 Comité de direction du Conseil de l'École des sciences infirmières et des études de la santé

7.6.4.1 COMPOSITION

Le Comité de direction du Conseil de l'École des sciences infirmières et des études de la santé est composé des membres suivants :

- a) la doyenne ou le doyen qui assume la présidence, d'office;
- b) les coordonnatrices ou les coordonnateurs et les administrateurs ou les administratrices de l'ESIES;
- c) trois (3) membres du personnel enseignant élus au Sénat parmi les personnes qui composent l'ESIES;
- d) une étudiante ou un étudiant de l'ESIES siégeant au Sénat;
- e) toute autre personne désignée par le Comité de direction.

7.6.4.2 FONCTIONS

- a) agence et coordonne les activités de l'ensemble des programmes d'études;
- b) recommande au Conseil les cours à offrir;
- c) reçoit les recommandations et les demandes des membres du Conseil et en assure le suivi approprié;
- d) reçoit les projets de nouveaux cours et de nouveaux programmes et les achemine vers le Conseil;
- e) règle les affaires courantes dont il s'acquitte entre les réunions du Conseil;
- f) établit le projet d'ordre du jour des réunions du Conseil;
- g) accomplit toute autre tâche que lui délègue le Conseil.

7.6.4.3 SECRÉTARIAT

Le ou la secrétaire du comité de direction relève directement de la doyenne ou du doyen; la rédaction des procès-verbaux provisoires des réunions du comité de direction lui incombe.

7.6.4.4 RÉUNION ORDINAIRE

Le Comité de direction du Conseil de l'École des sciences infirmières et des études de la santé tient au moins quatre (4) réunions ordinaires par année académique.

7.6.4.5 RÉUNION EXTRAORDINAIRE

Le président ou la présidente du Comité de direction du Conseil de l'École des sciences infirmières et des études de la santé peut convoquer à tout moment une réunion extraordinaire du Comité de direction par préavis minimal de soixante-douze (72) heures. La présidente ou le président doit convoquer une réunion quand trois (3) membres en font la demande par écrit. L'avis énonce le but de la réunion et le projet d'ordre du jour est établi en fonction de ce but.

Article 8 – **BUREAU DE DIRECTION DU SÉNAT**

8.1 POUVOIRS

Le Bureau de direction du Sénat :

- a) veille à l'application des Statuts et des règlements du Sénat;
- b) règle les affaires courantes dont il s'acquitte entre les réunions du Sénat;
- c) anime les travaux des comités permanents et *ad hoc* du Sénat;

- d) établit l'ordre du jour des réunions du Sénat;
- e) accomplit toute autre tâche que lui délègue le Sénat.

8.2 COMPOSITION

Le Bureau de direction du Sénat est composé des membres suivants :

- a) la rectrice ou le recteur, qui assume la présidence, d'office;
- b) la secrétaire générale ou le secrétaire général, en sa qualité de secrétaire, d'office, mais n'ayant pas le droit de vote;
- c) la vice-rectrice ou le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, d'office;
- d) deux (2) membres du Sénat, dont un membre du personnel enseignant et une étudiante ou un étudiant, nommés par le Sénat.

8.3 RÉUNIONS

Sur convocation de la présidence, le Bureau de direction du Sénat tient des réunions aussi souvent qu'il le juge nécessaire. La secrétaire générale ou le secrétaire général donne verbalement ou par écrit les avis de convocation au moins vingt-quatre (24) heures avant la réunion.

8.4 QUORUM

Le quorum est de trois (3) membres.

8.5 DURÉE DU MANDAT

- a) Le mandat des membres élus est de deux (2) ans, sauf celui des étudiantes et des étudiants, lequel est d'un (1) an.
- b) Nonobstant ce qui précède, le mandat d'un membre se termine lorsqu'il ou elle perd sa qualité de membre.

Article 9 – COMITÉS PERMANENTS DU SÉNAT

Les comités permanents du Sénat se réunissent selon les exigences de leur mandat, s'acquittent des responsabilités qui leur sont confiées et, au moins une fois l'an, font rapport de leurs activités au Sénat. Ces comités sont les suivants :

9.1 Le Comité d'étude des cours et des programmes (CECP)

9.1.1 POUVOIRS

- a) reçoit toute proposition de création ou de révision de cours ou de programmes qui lui est transmise par les Facultés ou l'École;
- b) examine les aspects éducatifs et formels desdits cours et programmes;

- c) peut soit renvoyer les documents à la Faculté, à l'École ou au Département concerné pour modifications, soit faire directement rapport au Sénat;
- d) reçoit toute proposition de demande d'agrément ou de réapprobation d'agrément;
- e) veille à l'application de la politique de l'évaluation des cours et des programmes de l'Université et aux suivis.

9.1.2 COMPOSITION

- a) la vice-rectrice ou le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;
- b) la doyenne ou le doyen de la Faculté des arts et de la Faculté des sciences, d'office;
- c) la doyenne ou le doyen de la Faculté d'éducation et des études professionnelles, d'office;
- d) la directrice ou le directeur de l'École technique et professionnelle, d'office;
- e) la doyenne ou le doyen de l'École des sciences infirmières et des études de la santé, d'office;
- f) la directrice ou le directeur de la Bibliothèque Alfred-Monnin ou son délégué, d'office;
- g) la registraire ou le registraire, d'office, sans droit de vote;
- h) huit (8) membres du personnel enseignant nommés par le Sénat sur recommandation des Conseils pédagogiques dont deux (2) représentant la Faculté des arts et la Faculté des sciences, deux (2) représentant la Faculté d'éducation et des études professionnelles, deux (2) représentant l'École technique et professionnelle et deux (2) représentant l'École des sciences infirmières et des études de la santé;
- i) quatre (4) étudiantes ou étudiants nommés par l'AEUSB dont un (1) représentant la Faculté des arts ou la Faculté des sciences, un (1) représentant la Faculté d'éducation et les études professionnelles, un (1) représentant l'École technique et professionnelle et un (1) représentant l'École des sciences infirmières et des études de la santé.

9.1.3 PRÉSIDENTE

La présidence est élue par le Sénat à la réunion de septembre.

9.1.4 SECRÉTARIAT

Le secrétaire général ou la secrétaire générale agit à titre de secrétaire.

9.1.5 RÉUNIONS

Sur convocation de la présidence, le Comité d'étude des cours et des programmes tient des réunions aussi souvent qu'il le juge nécessaire. La présidence du comité donne verbalement ou par écrit les avis de convocation au moins vingt-quatre (24) heures avant la réunion.

9.1.6 DURÉE DU MANDAT

- a) Le mandat des membres élus est de deux (2) ans, sauf celui des étudiantes et des étudiants, lequel est d'un (1) an.
- b) Nonobstant ce qui précède, le mandat d'un membre se termine lorsqu'il ou elle perd sa qualité de membre.

9.1.7 QUORUM

Le quorum est de neuf (9) membres.

9.1.8 PROCÉDURE

Sous réserve des *Statuts et règlements*, le comité peut adopter des règles de procédure pour la gouvernance de ses délibérations et toute autre mesure pour régir sa procédure de réunion.

9.2 Le Comité de mérite

9.2.1 POUVOIRS

- a) établit les procédures d'attribution des prix, des médailles et des bourses de mérite aux étudiantes et aux étudiants;
- b) soumet un rapport au Sénat des récipiendaires de prix, de médailles ou de bourses;
- c) soumet un rapport au Sénat des candidates et des candidats pour les grades honorifiques décernés par l'Université du Manitoba à la collation des grades qui se tient à l'Université;
- d) recommande au Sénat l'attribution du diplôme honorifique;
- e) recommande au Sénat l'attribution du prix Alexandre-Taché et de tout autre prix.

9.2.2 CONFIDENTIALITÉ

Les discussions des membres du comité ont lieu à huis clos et la discrétion absolue est de rigueur.

9.2.3 COMPOSITION

- a) la vice-rectrice ou le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

Le Sénat

- b) la doyenne ou le doyen de la Faculté des arts et de la Faculté des sciences, d'office;
- c) la doyenne ou le doyen de la Faculté d'éducation et des études professionnelles, d'office;
- d) la directrice ou le directeur de l'École technique et professionnelle, d'office;
- e) la doyenne ou le doyen de l'École des sciences infirmières et des études de la santé, d'office;
- e) huit (8) membres du personnel enseignant nommés par le Sénat sur recommandation des Conseils pédagogiques dont deux (2) représentant la Faculté des arts et la Faculté des sciences, deux (2) représentant la Faculté d'éducation et des études professionnelles, deux (2) représentant l'École technique et professionnelle et deux (2) représentant l'École des sciences infirmières et des études de la santé;
- f) quatre (4) étudiantes ou étudiants nommés par l'AEUSB dont un (1) représentant la Faculté des arts ou la Faculté des sciences, un (1) représentant la Faculté d'éducation et des études professionnelles, un (1) représentant l'École technique et professionnelle et un (1) représentant l'École des sciences infirmières et des études de la santé.

9.2.4 PRÉSIDENTE

La présidence est élue par le Sénat à la réunion de septembre.

9.2.5 SECRÉTARIAT

Le comité nomme une personne pour agir à titre de secrétaire.

9.2.6 RÉUNIONS

Au moins deux (2) réunions sont prévues.

9.2.7 DURÉE DU MANDAT

- a) Le mandat des membres élus est de deux (2) ans, sauf celui des étudiantes et des étudiants, lequel est d'un (1) an.
- b) Nonobstant ce qui précède, le mandat d'un membre se termine lorsqu'il ou elle perd sa qualité de membre.

9.2.8 QUORUM

Le quorum est de neuf (9) membres.

9.2.9 PROCÉDURE

Sous réserve des *Statuts et règlements*, le comité peut adopter des règles de procédure pour la gouvernance de ses délibérations et toute autre mesure pour régir sa procédure de réunion.

9.3 Le Comité d'appel

9.3.1 POUVOIRS

- a) examine, juge et sanctionne tout grief présenté par une étudiante ou un étudiant qui, ayant épuisé toutes les voies normales de recours, estime avoir été traité injustement et lésé dans ses droits se rapportant à ses études;
- b) examine, juge et sanctionne tout grief fondé sur des motifs se rapportant aux études et portant sur l'admission ou la réadmission de tout étudiant ou étudiante;
- c) tient des audiences pour examiner ces griefs et prend les décisions qui s'imposent selon le cas et en avertit le Sénat, tout en gardant l'anonymat des personnes concernées;
- d) en cas de violation d'un règlement de l'Université, le comité ne peut imposer que les sanctions déjà prévues dans les règlements de l'Université.

9.3.2 COMPOSITION

- a) les doyennes ou doyens, la directrice ou le directeur de l'École technique et professionnelle **et la doyenne ou le doyen de l'École des sciences infirmières et des études de la santé**, d'office. (N. B. : La doyenne ou le doyen de la faculté d'où provient un appel ne siège pas au comité lorsque cet appel est considéré; il en est de même pour la directrice ou le directeur de l'École technique et professionnelle **et pour la doyenne ou le doyen de l'École des sciences infirmières et des études de la santé**);
- b) quatre (4) membres du Sénat autres que des étudiantes ou étudiants;
- c) une étudiante ou un étudiant de la **Faculté des arts ou de la Faculté des sciences**, une étudiante ou un étudiant de la Faculté d'éducation et des études professionnelles, une étudiante ou un étudiant de l'École technique et professionnelle **et une étudiante ou un étudiant de l'École des sciences infirmières et des études de la santé**, nommés par l'AEUSB;
- d) le Sénat nomme des membres substitués pour les quatre (4) membres du personnel enseignant ainsi que les quatre (4) étudiantes et étudiants.

9.3.3 DEMANDES D'APPEL

- a) toutes les demandes faites au Comité d'appel sont adressées par écrit (sur un formulaire prescrit) à la secrétaire générale ou au secrétaire général qui se chargera de convoquer le comité, si possible, deux (2) semaines après la date de dépôt d'une demande. Toutefois, le comité ne se réunit habituellement pas du 1^{er} juillet au 31 août;
- b) une demande d'appel doit être déposée dans un délai de 20 jours ouvrables suivant la date à laquelle l'étudiante ou l'étudiant a été informé de la décision qui fait l'objet de l'appel;

- c) la secrétaire générale ou le secrétaire général se chargera d'informer la partie demanderesse des procédures d'appel.

9.3.4 PRÉSIDENCE

La présidence est élue par le Sénat à la réunion de septembre.

9.3.5 SECRÉTARIAT

Le secrétaire général ou la secrétaire générale agit à titre de secrétaire.

9.3.6 RÉUNIONS

Sur convocation de la présidence, le Comité d'appel tient des réunions aussi souvent qu'il le juge nécessaire. La présidence du comité donne verbalement ou par écrit les avis de convocation au moins vingt-quatre (24) heures avant la réunion.

9.3.7 DURÉE DU MANDAT

- a) Le mandat des membres élus est de deux (2) ans, sauf celui des étudiantes et des étudiants, lequel est d'un (1) an.
- b) Tout membre du Comité se trouvant en conflit d'intérêts, quelle qu'en soit la raison, doit se désister.
- c) Nonobstant ce qui précède, le mandat d'un membre se termine lorsqu'il ou elle perd sa qualité de membre.

9.3.8 QUORUM

Le quorum est de **six (6)** membres, dont une étudiante ou un étudiant.

9.3.9 PROCÉDURES D'APPEL

- a) à la suite du dépôt de la demande d'appel (sur le formulaire prescrit) à la secrétaire générale ou au secrétaire général, celle-ci ou celui-ci entrera en contact avec la doyenne ou le doyen de la faculté concernée, la directrice ou le directeur de l'École technique et professionnelle **ou la doyenne ou le doyen de l'ESIES** et la personne qui fait appel;
- b) dans le cas de la doyenne ou du doyen concerné ou de la directrice ou du directeur de l'École **technique et professionnelle**, il ou elle recevra une copie de la demande d'appel et il ou elle soumettra, s'il y a lieu, les documents écrits qui ont rapport avec la demande et qui peuvent être utiles au moment des délibérations du comité;
- c) dans le cas de la personne qui fait appel, elle sera avertie qu'il est de sa responsabilité de soumettre tous les documents écrits qui appuient sa demande. Elle recevra également une copie des documents déposés par la doyenne ou le doyen, par la directrice ou le directeur de l'ETP, s'il y a lieu. On lui demandera, en plus :

- c.1 si elle sera représentée à l'audience, et si oui, qui sera cette représentante ou ce représentant et quel est son poste ou sa compétence (la représentante ou le représentant peut être un membre de l'Association étudiante, ou un autre étudiant ou une autre étudiante, ou un membre à temps plein du personnel de l'Université ne recevant aucune rémunération pour ses services). Dans le cas où la personne se fait représenter, elle doit néanmoins être présente à l'audience. Il ne peut y avoir qu'une seule représentante ou qu'un seul représentant. Si la personne décide d'assurer elle-même sa représentation, elle aura droit d'interroger ses témoins et de contre-interroger les témoins de l'autre partie;
- c.2 si elle sera accompagnée d'un membre de sa famille;
- c.3 si elle sera accompagnée d'un avocat ou d'une avocate (N. B. : les membres de la famille et les avocates ou avocats ne peuvent assister aux audiences qu'à titre d'observatrices ou d'observateurs);
- c.4 quelle est, le cas échéant, sa réponse aux documents déposés par la doyenne ou le doyen, la directrice ou le directeur de l'ETP en rapport avec sa demande d'appel;
- c.5 si elle appellera un ou des témoins.

9.3.10 AUDIENCES

- a) la secrétaire générale ou le secrétaire général fera parvenir, sous enveloppe scellée, à la présidence du comité d'appel, une copie de la demande d'appel et de tous les documents pertinents;
- b) la secrétaire générale ou le secrétaire général fera parvenir à la personne qui fait appel un avis écrit indiquant la date, l'heure et l'endroit où se tiendra l'audience;
- c) la partie qui ne se présente pas à l'audience à la date et à l'heure fixées, sans motif valable, est réputée avoir renoncé à son droit d'appel ou à son opposition à l'appel;
- d) au cours de l'audience à huis clos :
 - d.1 la présidence demande d'abord à la personne qui fait appel (ou à sa représentante ou son représentant) si elle conteste la présence de certains membres du comité. Advenant une telle contestation, le Comité d'appel se réunit à huis clos, en l'absence de la personne contestée et de la personne qui fait appel, et décide de procéder avec le comité entier ou d'obliger le membre à se retirer;
 - d.2 la présidence demande à la personne qui fait appel d'expliquer brièvement le bien-fondé de son appel en présence de la représentante ou du représentant de la faculté, de l'ETP ou de l'ESIES. La personne qui fait appel peut alors expliquer sa demande écrite, la résumer ou élaborer sur un des points particuliers de la demande. Le Comité d'appel entend la représentante ou le représentant de la faculté, de l'ETP ou de l'ESIES qui est appelé à commenter ou à répondre aux commentaires faits par la personne qui fait appel (ou par sa représentante ou son représentant) en présence de la personne qui fait appel. La représentante ou le représentant de la faculté, de l'ETP ou de l'ESIES répond aux questions des membres du comité. La personne qui fait appel a encore la chance de questionner ou de commenter les énoncés ou les commentaires

apportés par la représentante ou le représentant de la faculté, de l'ETP ou de l'ESIES. Les parties peuvent appeler à témoigner tous les témoins dont elles estiment la présence nécessaire pour établir leur cause. Les témoins ne sont présents dans la salle d'audience qu'au moment de leur témoignage. Les parties peuvent contre-interroger les témoins des autres parties. Les membres du Comité peuvent poser des questions aux parties et à leurs représentantes ou représentants ainsi qu'aux témoins, en vue d'obtenir des précisions. L'objectif étant de s'assurer que toute l'information essentielle à la détermination de l'appel est présentée, le Comité pourra, s'il le juge nécessaire, appeler à comparaître certains témoins. Lorsque les membres du comité sont satisfaits d'avoir reçu, de part et d'autre, les informations nécessaires et pertinentes pour une prise de décision, la présidence demande à toute personne qui n'est pas membre du Comité de se retirer de l'audience;

- d.3 le comité poursuivra ses délibérations à huis clos et prendra sa décision;
- d.4 la décision sera acheminée, par écrit, aux parties dans les plus brefs délais;
- d.5 dans le cas d'un rejet de l'appel, pour les étudiantes et étudiants du secteur universitaire, le secrétaire général ou la secrétaire générale devra informer la personne qui fait appel de ses droits d'avoir recours au « Senate Committee on Appeals » de l'Université du Manitoba, et ce, à l'intérieur d'une période de vingt (20) jours ouvrables après réception de la décision du Comité d'appel;
- d.6 pour les étudiantes et étudiants de l'École technique et professionnelle et de l'École des sciences infirmières et des études de la santé, la décision du comité sera finale;
- d.7 toute documentation touchant un cas d'appel considéré ordinaire devra être remise à la présidence du Comité qui se charge de la détruire, sauf la copie originale qui est placée dans le dossier de l'étudiante ou de l'étudiant pour une période d'au moins une année. Dans un cas d'appel jugé rare (peu commun), la copie originale est conservée aux archives.

9.3.11 RAPPORT ANNUEL

Le Comité d'appel présente annuellement un rapport de ses activités au Sénat. Le rapport se limite à faire état du nombre d'appels reçus, de leur provenance, de leur nature et de la conclusion du Comité. Dans son rapport, le Comité respecte la confidentialité des personnes qui ont présenté un appel.

Le Comité peut également, dans son rapport annuel ou à tout autre moment, faire des recommandations au Sénat, proposer des modifications à ses règles de fonctionnement et aux règlements de l'Université sur lesquels il a eu à se prononcer.

9.4 Le Comité de la bibliothèque

9.4.1 POUVOIRS

- a) étudie les besoins de la bibliothèque concernant les programmes d'études des Facultés, des Écoles professionnelles, de l'École technique et professionnelle et de l'École des sciences infirmières et des études de la santé;

- b) conseille la directrice ou le directeur de la bibliothèque au sujet de la politique générale de la bibliothèque, du développement des ressources de la bibliothèque et des moyens à prendre pour mieux intégrer le programme de la bibliothèque aux autres programmes d'études de l'Université de Saint-Boniface;
- c) améliore l'aide et l'appui que doit apporter la bibliothèque dans l'enseignement et la recherche.

9.4.2 COMPOSITION

- a) la vice-rectrice ou le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, d'office;
- b) la directrice ou le directeur de la bibliothèque, d'office;
- c) les doyennes ou doyens, la directrice ou le directeur de l'École technique et professionnelle et la doyenne ou le doyen de l'École des sciences infirmières et des études de la santé, d'office;
- d) quatre (4) membres du Sénat autres que des étudiantes ou des étudiants;
- e) une étudiante ou un étudiant de la Faculté des arts ou de la Faculté des sciences, une étudiante ou un étudiant de la Faculté d'éducation ou des études professionnelles, une étudiante ou un étudiant de l'École technique et professionnelle et une étudiante ou un étudiant de l'École des sciences infirmières et des études de la santé.

9.4.3 PRÉSIDENCE

La présidence est élue par le Sénat à la réunion de septembre.

9.4.4 SECRÉTARIAT

Le comité nomme une personne pour agir à titre de secrétaire.

9.4.5 RÉUNIONS

Un minimum de deux (2) réunions par année.

9.4.6 QUORUM

Le quorum est de sept (7) membres.

9.4.7 PROCÉDURE

Sous réserve des *Statuts et règlements*, le comité peut adopter des règles de procédure pour la gouvernance de ses délibérations et toute autre mesure pour régir sa procédure de réunion.

9.4.8 DURÉE DU MANDAT

- a) Le mandat des membres élus est de deux (2) ans, sauf celui des étudiantes et des étudiants, lequel est d'un (1) an.

- b) Nonobstant ce qui précède, le mandat d'un membre se termine lorsqu'il ou elle perd sa qualité de membre.

9.5 Le Comité de développement de la recherche

9.5.1 POUVOIRS

- a) revoir toutes les politiques existantes à l'Université en matière de développement de la recherche et les réviser au besoin;
- b) développer une politique de la recherche à l'Université, à court, à moyen et à long termes;
- c) développer des programmes d'aide à la recherche à l'Université;
- d) prévoir les ressources financières nécessaires à ces programmes pour inclusion dans le budget de l'Université;
- e) administrer les subventions internes de la recherche;
- f) collaborer à l'élaboration de programmes d'études supérieures ou de tout autre programme visant la formation de chercheurs et de chercheuses;
- g) collaborer avec le Comité de la bibliothèque concernant l'aide et l'appui de celle-ci à la recherche;
- h) collaborer avec le Bureau de recherche en ce qui concerne son développement;
- i) collaborer avec le Centre d'études franco-canadiennes de l'Ouest (CEFCO) concernant l'aide et l'appui de celui-ci à la recherche;
- j) favoriser la diffusion des travaux de recherche exécutés à l'Université, entre autres, ceux menés sous l'égide du Centre d'études franco-canadiennes de l'Ouest (CEFCO) et des Presses universitaires de Saint-Boniface (PUSB).

9.5.2 COMPOSITION

- a) la vice-rectrice ou le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche ou sa remplaçante ou son remplaçant, d'office;
- b) la doyenne ou le doyen de la Faculté des arts et de la Faculté des sciences, d'office;
- c) la doyenne ou le doyen de la Faculté d'éducation et des études professionnelles, d'office;
- d) la directrice ou le directeur de l'École technique et professionnelle, d'office;

- e) la doyenne ou le doyen de l'École des sciences infirmières et des études de la santé, d'office;
- f) huit (8) personnes nommées par le Sénat sur recommandation des Conseils pédagogiques dont deux (2) représentant la Faculté des arts et la Faculté des sciences, deux (2) représentant la Faculté d'éducation et des études professionnelles, deux (2) représentant l'École technique et professionnelle et deux (2) représentant l'École des sciences infirmières et des études de la santé;
- g) deux (2) étudiantes ou étudiants nommés par l'AEUSB.

Les représentantes ou représentants sont proposés par les Conseils pédagogiques et nommés par le Sénat à sa réunion de septembre. Les étudiantes et étudiants sont proposés par l'Association étudiante et nommés par le Sénat en septembre.

9.5.3 PRÉSIDENTENCE

La présidence est élue par le Sénat à la réunion de septembre.

9.5.4 SECRÉTARIAT

Le comité nomme une personne pour agir à titre de secrétaire.

9.5.5 RÉUNIONS

Le comité tiendra au moins deux (2) réunions par année.

9.5.6 QUORUM

Le quorum est de huit (8) membres.

9.5.7 PROCÉDURE

Sous réserve des *Statuts et règlements*, le comité peut adopter des règles de procédure pour la gouvernance de ses délibérations et toute autre mesure pour régir sa procédure de réunion.

9.5.8 DURÉE DU MANDAT

- a) Le mandat des membres élus est de deux (2) ans, sauf celui des étudiantes et des étudiants, lequel est d'un (1) an.
- b) Nonobstant ce qui précède, le mandat d'un membre se termine lorsqu'il ou elle perd sa qualité de membre.

9.6. Le Comité pour l'éthique de la recherche avec des sujets humains

9.6.1 POUVOIRS

- a) s'assurer que la communauté de l'Université comprend les lignes directrices et veiller à ce que tous s'y conforment;

Le Sénat

- b) fournir des avis et des recommandations au Sénat quant aux politiques générales de l'Université en matière de recherche avec des sujets humains et des effets de ces politiques auprès du corps professoral, du personnel et des étudiants et étudiantes;
- c) revoir les politiques spéciales ou les procédures adoptées par le Comité d'éthique de la recherche (CER) pour évaluer les protocoles;
- d) nommer les membres du CER et du Comité d'appel des décisions du CER (CACER);
- e) recevoir et examiner les rapports provenant d'autres groupes concernant les activités de recherche avec des sujets humains à l'Université et présenter ses conclusions au Sénat à cet égard avec commentaires et suggestions, s'il y a lieu;
- f) fournir son expertise au CER au besoin;
- g) revoir annuellement les politiques et les procédures du CER;
- h) revoir annuellement les anciens dossiers du CER et autoriser que ceux-ci soient retirés des entrepôts et déchiquetés;
- i) soumettre un rapport annuel au Sénat sur l'évaluation éthique de la recherche avec des sujets humains et lui formuler les recommandations qu'il considère appropriées;
- j) assurer la promotion d'une atmosphère qui favorise la participation des étudiants et étudiantes, du personnel et des membres du personnel enseignant à un programme de recherche de haute qualité à l'Université;
- k) appuyer la formation de chercheurs et de chercheuses par rapport à l'éthique de la recherche avec des sujets humains.

9.6.2 COMPOSITION

- a) la vice-rectrice ou le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, d'office;
- b) deux (2) membres du personnel enseignant élus par le Sénat; ces professeurs ne doivent pas nécessairement être membres du Sénat;
- c) une (1) étudiante ou un étudiant nommé par l'AEUSB.

9.6.3 PRÉSIDENTE

Le comité nomme une personne pour agir à titre de présidente.

9.6.4 SECRÉTARIAT

Le comité nomme une personne pour agir à titre de secrétaire.

9.6.5 RÉUNIONS

Sur convocation de la présidence, le Comité pour l'éthique de la recherche avec des sujets humains tient des réunions aussi souvent qu'il le juge nécessaire. La présidence du comité donne verbalement ou par écrit les avis de convocation au moins vingt-quatre (24) heures avant la réunion.

9.6.6 QUORUM

Le quorum est de trois (3) membres.

9.6.7 PROCÉDURE

Sous réserve des *Statuts et règlements*, le comité peut adopter des règles de procédure pour la gouvernance de ses délibérations et toute autre mesure pour régir sa procédure de réunion.

9.6.8 DURÉE DU MANDAT

- a) Le mandat des membres élus est de deux (2) ans, sauf celui de l'étudiante ou de l'étudiant, lequel est d'un (1) an.
- b) Nonobstant ce qui précède, le mandat d'un membre se termine lorsqu'il ou elle perd sa qualité de membre.

Article 10 – COMITÉS SPÉCIAUX

Le Sénat peut en tout temps créer des comités spéciaux ou provisoires auxquels il confie des mandats déterminés.

Article 11 – APPLICATION ET MODIFICATION DES STATUTS ET RÈGLEMENTS

11.1 ENTRÉE EN VIGUEUR

Ces règlements sont entrés en vigueur le 1^{er} jour du mois de septembre 2012.

11.2 AMENDEMENTS AUX STATUTS ET RÈGLEMENTS

Le Sénat peut en tout temps, varier, amender ou abroger ces règlements à condition de donner un avis de réunion d'au moins quatorze (14) jours et de faire circuler avec l'avis de réunion le texte des changements proposés. Un vote affirmatif des deux tiers des membres du Sénat présents à la réunion dûment convoquée à cette fin sera suffisant pour effectuer ces changements.

11.3 AUGMENTATION DE LA TAILLE DU SÉNAT

Conformément à l'article 16 de la *Loi sur l'Université de Saint-Boniface*, le Bureau des gouverneurs peut augmenter le nombre de membres du Sénat.